



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



C. MAYOUX

■ Au premier plan, la piste pour accéder au télésiège de la Charmette (5 mars 2011).

Les chalets d'alpage du Coin (1 400 m)

SAISON HIVERNALE

Un enneigement critique et une mauvaise saison

Les chiffres sont brutaux : hauteur de neige tombée en octobre dernier : 5 cm ; en novembre : 52 cm ; en décembre : 100 cm ; en janvier : 13 cm ; en février : 17 cm ; en mars : 0 cm. Total : 1,87 m. C'est peu. Et même si les dernières chutes, au milieu des vacances de février (24 février), ont permis de donner un peu le change, selon Daniel Goetz, ingénieur au Centre d'étude de la neige de Météo France à Saint-Martin-d'Hères, on serait « au quart de l'enneigement normal », en présence d'un déficit qui n'a été « atteint ou dépassé que trois fois en 40 ans et notamment durant l'hiver 2006-2007 ».

Cette année-là (*), en février, on pouvait cueillir des primevères aux Roches et au Martinan et on parlait déjà des Bouyans. « Le mauvais enneigement général de cette saison s'est fait le plus ressentir à nouveau sur la piste des Bouyans qui relie le secteur de Bellard au secteur de l'Ormet. Début février (...) des corvées d'enneigement [ont été] réalisées : y [participaient] le personnel de la société d'exploitation (Satvac) ainsi que des bénévoles. » Mais rien n'y fait.

Devant cette situation, « Le 6 mars, à l'initiative de la commune de Saint-Colomban, une centrale d'enneigement artificiel à haute température (...) arrive à Saint-Colomban. Cette mini-centrale de neige de culture est installée dans une semi-remorque. » Ce camion restera 3 jours à Saint-Colomban et la station fermera le 16 mars.

Sans remonter bien loin dans le temps (dans ses mémoires, Emmanuel Martin-Frère indique qu'en janvier 1852, les brebis allaient paître), en janvier 1964, *Le Dauphiné libéré* signalait déjà que durant les vacances de Noël 1963 on ne pouvait pratiquer le ski qu'aux Echets, « grâce à une navette de car mise en place par les frères Martin-Cocher, transporteurs ». Et le 17 février 1989, le jour où est inauguré le télésiège de l'Ormet..., il n'y a pas de neige ! Mais, c'était une époque où les canons à neige n'existaient pas...

L'enneigement artificiel

Suite à cet épisode sans neige (2006-2007), les responsables de l'époque décident de compléter le réseau d'enneigement artificiel (qui compte une quarantaine d'enneigeurs) pour maintenir praticable la piste de liaison.

Mais il faudra attendre 4 ans pour que ce programme soit mis en œuvre (automne 2010). Et encore, l'entreprise étant arrivée sur le terrain avec un mois de retard, seuls la moitié des canons prévus ont pu être installés avant l'ouverture de la saison. Jouant parfaitement leur rôle même si, à cause du faible enneigement général, les cailloux affleuraient les sols « remués » lors des travaux d'installation (tranchées, passage de camions, etc.)

Dans la partie haute de cette piste de retour, l'enneigement est donc resté très aléatoire ce qui a nécessité d'en interdire plusieurs fois l'accès durant quelques jours, d'abord début janvier (le 8, piste fermée au-dessus du « S » des Bouyans car il avait plu), puis début février cette fois (le 9), pour procéder à un enneigement avec apport de neige prise ailleurs.

Mais cela n'a pas suffit et malgré les

17 cm tombés le 15 février (mais il a plu ensuite...), mi-février il fallait déchausser et, skis sur l'épaule, rejoindre à pied sur plus de 200 mètres (passage sécurisé par une corde...) la section de la piste de retour qui était équipée des derniers canons à neige installés.

De l'avis de nombreux pratiquants, la neige de Bellard (la combe est orientée au nord) était néanmoins de bonne qualité, et pour certains, même, la « meilleure des Sybelles ». Si bien que de nombreux skieurs des autres stations ont skié en Bellard. « C'était noir de monde ! » Malheureusement, ceux-ci ne pouvaient pas rejoindre l'Ormet, au grand dam, entre autres, des patrons de l'Auberge du Coin...

La saison prochaine, l'enneigement de ce passage bénéficiera des derniers canons à installer et, très probablement (la décision aurait été prise et les sommes nécessaires inscrites au budget primitif 2011 de la commune de Saint-Colomban), d'un nombre supplémentaire de canons qui seront installés du « S » que fait la piste de retour (à l'entrée de la combe de Bellard) aux chalets de Bouyans.

Néanmoins, il est à souhaiter que l'enneigement naturel reprenne un cours normal car il ne sera pas possible de produire à volonté toute la neige de culture nécessaire. En partie pour des raisons de coût. Des limites apparues comme une évidence aux alentours du 25 janvier quand on a cessé de produire de la neige de culture alors que l'enneigement semblait déficient (*pour les raisons de cet arrêt, lire page 3*).

Files d'attente

Alors que chaque année de nombreuses stations modernisent leur parc de remontées mécaniques (par exemple Saint-Sorlin, à l'automne dernier), aux Villards les équipements donnent à certains le sentiment d'être « vétuste ». Par exemple, on a souvent entendu sur les pistes que « le téléski du mont Cuinat fait penser aux années soixante ; il y a souvent un perchiste sur un pylône pour décoincer une perche... ». Parfois l'inter-



■ Un retour bien problématique.

vention est plus longue et ce téléski est à l'arrêt de longues minutes (comme le 21 février) provoquant des queues. Queues également (en février) du simple fait de l'affluence. « Pas terrible pour la clientèle villarinch, mais aussi pour les forfaits journée Sybelles qui coûtent plus de 30 euros pour 6 stations quand on perd une heure aux Villards ! » Et alors que la montée est déjà longue quand tout va

Pisteurs et secouristes

L'ensemble du personnel nécessaire au bon fonctionnement d'une station comprend les dameurs, qui préparent les pistes et la neige sur les pistes, ceux qui font fonctionner les canons à neige, et les perchistes et les mécanos qui assurent la conduite et l'entretien des remontées mécaniques.

Et puis il y a les pisteurs-secouristes qui sont chargés de tout ce qui touche à la sécurité sur les pistes : balisage et pose des filets et des matelas de protection. Le matin, ils sont présents à l'ouverture des pistes et patrouillent pour voir si durant la nuit il n'y a pas eu de problème. S'il y a eu un problème qui peut présenter un danger pour les skieurs, les pisteurs « sécurisent ».

Dans la journée, ils patrouillent régulièrement pour vérifier que le matériel de sécurité et de balisage (comme les banderoles « ralentir » placées au milieu des pistes) est toujours bien en place. Et le soir ils vérifient que personne ne reste sur les pistes quand c'est le moment de la fermeture, ou bien que du matériel ne traîne pas sur les pistes, matériel qui pourrait gêner les dameurs qui, la nuit, vont s'occuper des pistes.

Il arrive également qu'ils doivent escorter les dameuses qui sont obligées de traverser les pistes pour effectuer un travail de dégagement en journée, quand les pistes sont ouvertes.

Autre aspect de leur fonction : le déclenchement préventif des avalanches et la purge

des couloirs (cette année il y avait 5 artificiers dont Simon Cartier-Lange).

Enfin, les pisteurs-secouristes donnent les premiers secours sur les pistes. Cette année, aux Villards, ils sont intervenus une vingtaine de fois, un chiffre faible comparé aux plus de 300 interventions enregistrées à Saint-Sorlin. Une différence qui s'explique naturellement parce qu'il y a plus de monde à Saint-Sorlin, mais pas seulement : selon un responsable : « Il faut aussi tenir compte du fait que les pistes sont différentes dans les deux stations, et que la clientèle qui vient sur Saint-Colomban a déjà un certain niveau de ski. Ce qui la rend moins vulnérable aux accidents. »

Les interventions en secours ne représentent que 2 à 5 % du temps de travail des pisteurs sur une saison complète.

Pour des raisons de rapidité d'intervention sur les secours, où parfois les minutes sont comptées, les pisteurs se trouvent toujours sur des points hauts des secteurs des stations. C'est pendant ce temps qu'ils discutent et renseignent les clients sur l'état des pistes, les prévisions météo, etc.

Dans l'effectif travaillant sur le domaine skiable villarin, il y avait cette année 7 pisteurs-secouristes (dont Simon Cartier-Lange et Julien Donda) plus le chef des pistes, dont 5 présents chaque jour : 2 sur le secteur de l'Ormet et 3 dans la combe de Bellard.

bien : à Noël, il fallait 40 minutes du pied de Saint-Colomban à la route de la Croix-de-Fer (au bas de Longecombe), sans queue, et forfait en poche.

Fréquentation

Sur le plan de la fréquentation, les deux semaines de Noël ont été moyennes : « La clientèle touristique étant réduite, la première semaine des vacances [s'est terminée] sur un bilan plutôt mitigé. » (*La Maurienne*, 13 janvier 2011). La deuxième semaine a été un peu meilleure mais avec des séjours de courtes durées.

En janvier, une opération forfaits Sybelles à moitié prix, délivrés contre des bons distribués lors d'un match de rugby à Bourgoin au printemps 2010, aurait été un succès, notamment aux Villards où l'office de tourisme avait mis en place une formule « tout compris ». Février a été meilleur tout en restant contrasté. La première semaine (du 13 au 20 février) a été catastrophique. Un seul gîte communal était loué et seulement 4 ou 5 à La Perrière. A La Perrière, la seconde semaine a été moyenne (40 % de remplissage), la troisième « parfaite » (100 % de remplissage ; ailleurs également car on ne savait plus où se garer dans la commune, comme au Bessy par exemple). La dernière semaine de vacances a été médiocre (13 %). Un seul vacancier la semaine suivante... Selon un professionnel, qui pointe du doigt la forte augmentation des locations de La Perrière, suite au changement de gestionnaire, cette saison est « probablement la pire saison depuis longtemps » qu'il ait connue aux Villards.

Problème de fréquentation donc, mais d'accueil aussi. Début janvier, une soixantaine d'élèves de l'école de Sainte-Marie-de-Cuines sont venus skier à Saint-Colomban accompagnés par une dizaine d'enseignants. Au moment

d'acheter les forfaits, que la communauté de communes avait accepté de prendre en charge, la Satvac a exigé que ceux-ci soient payés sur le champ ce qui est impossible pour des raisons administratives (il faut une facture, ensuite la collectivité établit un mandat, puis le percepteur effectue le paiement). Il a fallu que ce soit une personne (de Saint-Colomban) qui paie les forfaits sur ses propres deniers. Publicité assurée...

D'autant que, quelques jours plus tard, *La Maurienne* nous informait que, dans le cadre d'un plan ski mis en place par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et le conseil général de la Savoie (les exploitants de remontées mécaniques offrant les forfaits), des écoliers de Saint-Jean-de-Maurienne étaient accueillis sur les pistes de Saint-Sorlin par Pierre-Marie Charvoz, conseiller général du canton de Saint-Jean, et Robert Balmain, maire de la commune qui a déclaré pour l'occasion : « Il est important que les enfants du fond de vallée sachent skier, en espérant qu'ils demeureront fidèles à Saint-Sorlin. » (*La Maurienne*, 10 février 2011).

Alors, certes, le parc immobilier de Saint-Colomban n'est pas celui de Saint-Sorlin, mais l'accueil devrait cependant y être de même qualité (**).

Fermeture

Les pistes de Bellard ont été fermées le 12 mars car l'absence de neige en Bouyans ne permettait plus d'assurer la sécurité des skieurs dans cette combe. « Avec des canons à neige supplémentaires, on aurait très probablement pu gagner 3 semaines d'exploitation sur le haut. » Le domaine skiable villarin a été complètement fermé le 20 mars.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 139, mars 2007.

(**) Autre exemple : un Villarin muni d'un forfait saison Saint-Col (163 euros) qui désirait un forfait 1 jour « extension Sybelles » s'est adressé à la caisse de La Perrière ou, en ce tout début de saison, on ne savait pas trop comment faire. Finalement acheté, ce forfait a « marché » au premier télésiège mais pas au suivant. Le client a été obligé d'aller à Saint-Sorlin pour régulariser sa situation...

ÉQUIPEMENT

Pour une bonne gestion de l'enneigement artificiel

En début de saison, lorsque les premiers froids arrivent, les responsables des stations en profitent pour produire de la neige artificielle. Cette année n'a pas échappé à la règle d'autant que les enneigements naturels du début de saison sont rapidement apparus insuffisants.

La Satvac a donc fait « cracher » les canons à neige du domaine skiable villarin en prévision des jours de faible enneigement. Et durant plusieurs jours tout s'est bien passé : les cristaux de neige volaient et les dameuses étaisaient et lissaient la production sur les pistes. Puis un jour, aux environs du 25 janvier, tout s'est arrêté. Enfin pas tout, des rumeurs expliquant cet arrêt ont pris le relais (*lire ci-contre*).

Ce fut d'abord : « Les canons ne tournent plus car la Satvac a épuisé son crédit financier, et elle arrête de faire de la neige artificielle pour ne pas alourdir ses coûts d'exploitation. »

Autre explication : « La vérité c'est que la Satvac dispose d'un certain nombre de mètres cubes d'eau à pomper. Elle a atteint son quota et ne peut plus en pomper sans risquer un rappel à l'ordre. » Cette remarque n'était pas sans fondement car, régulièrement, des relevés de pompages sont effectués afin de vérifier la bonne gestion de l'utilisateur.

Pour en avoir le cœur net, le plus simple était d'interroger Nicolas Revol, employé de la Satvac, responsable de l'enneigement artificiel de la station de Saint-Colomban. « Depuis le temps que nous fabriquons de la neige artificielle, nous avons appris, avec l'expérience, à connaître le nombre de mètres cubes de neige qui nous est nécessaire pour maintenir en état les pistes pour la saison. En début d'hiver, quand les conditions sont réunies, nous constituons notre stock de neige, que nous travaillons pour créer les pistes, assurant le confort des skieurs. Pour plusieurs raisons, nous faisons en sorte d'être au plus près de ce qui est nécessaire car il serait inopportun d'en fabriquer davantage et ce pour plusieurs raisons. En effet, il nous est conseillé de ne pas puiser à tort et à travers dans les réserves d'eau afin d'assurer le maintien des nappes d'eaux. »

Mais il faut aussi savoir « que la fabrication de cette neige est un peu polluante, donc elle est à utiliser à bon escient. Enfin cette neige de culture est compacte et son damage assez difficile, ce qui implique, par contre-coup, des coûts de gestion qui pourraient être élevés sans une gestion appropriée. »

Donc, en l'état actuel des choses « ce ne sont que des considérations de

bon sens et de bonne gestion qui ont dicté notre conduite, et non pas la consommation de certains quotas. »

Mais alors une question se pose : pourquoi multiplier le nombre de canons à neige le long des pistes si nous sommes limités – pour toutes les raisons données – pour fabriquer de la neige ? Et que se passerait-il si d'aventure des conditions climatiques exceptionnelles faisaient fondre la couche de neige ?

Nicolas Revol précise : « Il faut d'abord savoir que la neige artificielle est nettement plus résistante aux intempéries. Cependant si, exceptionnellement, cela arrivait, la Satvac referait le matelas de neige nécessaire, mais cela sous-entend qu'étant en milieu de saison, les conditions climatiques du moment permettent la remise en route des canons et que la quantité du nouveau pompage n'entraîne pas les foudres de la commission de contrôle de la consommation d'eau. Jusqu'à présent cela ne s'est jamais produit. »

Et d'ajouter : « Il ne faut pas faire une fixation sur ce problème. Prenons le cas de cette année, en supposant qu'au 15 mars il n'y ait plus de neige sur les pistes, à quoi cela servirait-il de faire une nouvelle couche de neige de culture alors que les clients sont absents depuis la dernière semaine de vacances. On voit que tout est lié et qu'il convient de gérer au mieux la création de cette neige. »

Pour compléter ce volet, il faut préciser que jusqu'ici le domaine skiable villarin était équipé de 40 canons. L'an dernier un programme de 19 nouveaux canons a été mis en chantier, mais à ce jour 9 seulement ont été installés et 10 le seront cette année.

Par ailleurs, la police des eaux – organisme qui surveille les pompages – autorise la commune de Saint-Colomban à pomper 40 000 m³ d'eau, ce qui correspond à 80 000 m³ de neige environ. Cette capacité n'est pas établie au « petit bonheur la chance », elle prend en compte la durée de la saison, la surface à enneiger et les données des années précédentes.

En l'état actuel de la réglementation, aucune sanction financière n'est prévue et ne peut être infligée à la station qui dépasserait le quota d'eau qui lui est attribué.

Cependant, selon la mairie de Saint-Colomban, quand la commune va demander une augmentation du volume d'eau qu'elle peut pomper en fonction de la mise en service des nouveaux canons, elle risque d'essuyer un refus si des excédents de pompages récurrents ont été constatés précédemment.

Gilbert Pautasso

■ RECTIFICATIF

• Dans le numéro 154 du *Petit Villarin* (décembre 2010) nous avions indiqué que Maurice Bouchet-Flochet avait cessé, mi-octobre, sa collaboration à *La Maurienne*, ajoutant : « Après cette défection (...) la vallée des Villards risque de disparaître des médias locaux au moment même où la publicité (sous toutes ses formes) joue un rôle important dans le développement des stations. » Eh bien ! l'encre du *Petit Villarin* n'était pas encore sèche que Maurice Bouchet-Flochet avait déjà repris du service, dans le même journal... Par ailleurs, Chantal Frasse-Sombet nous a rappelé qu'elle est toujours « la correspondante du Dauphiné libéré pour les Villards et qu'André Bitz est toujours disponible pour des articles ponctuels ». Pour être complet, il convient d'ajouter que Maurice Bouchet-Flochet est également correspondant pour *l'Echo de la Lauzière* (le bulletin des paroisses des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle) et qu'il n'y a plus de correspondant villarin dans le journal savoyard *La vie nouvelle* depuis que Claude Gauthier y a cessé ses activités de correspondant. En espérant que ces précisions seront encore d'actualité dans quelques semaines... – (C. Mayoux.)

Les canons à neige vus du café du commerce

Le soleil brillait sur le peu de neige qui restait sur les pistes de ski lorsque je partis chercher mon journal. Fanfoué « déblatérait » devant son verre de blanc, passant en revue les misères de Saint-Colomban. Soudain la porte s'ouvrit et Djodjon entra. « M'en y vé té ? » lui demanda Fanfoué. « To plan » répondit l'autre. Et ils passèrent aux choses sérieuses en commandant un petit blanc.

« – Suis bien aise de te voir, mon vieux, lança Fanfoué. Tu te souviens quand on était à la communale, je ne comprenais rien à ces foutues baignoires qu'on remplissait et qui se vidaient, quand qu'il fallait calculer le temps nécessaire à leur remplissage ? Ca m'en a valu des coups de règles sur le bout des doigts. Je croyais bien en avoir fini avec ces casse-tête. Mais voilà que ça recommence de plus belle, et ça me tracasse à m'en foutre des migraines..

– Allons, à ton âge, tu ne vas pas remettre ton nez dans les calculs, toi qui n'y comprend goutte, répondit Djodjon.

– C'est bien ça le drame. Je t'explique : tu as entendu dire que la Satvac ne ferait plus fonctionner les canons à neige parce que le quota d'eau à utiliser serait épuisé. Alors écoute bien : sachant que la saison de ski dure 120 jours en moyenne et que cette année, avant l'arrêt des canons, il s'est écoulé 30 jours ; et sachant que Saint-Colomban possède 40 canons en fonctionnement, combien faut-il de canons pour que la Satvac ne les fasse fonctionner qu'un jour ?

– Ah ! le Fanfoué, qu'est ce que tu vas chercher là, je ne comprends pas trop ton raisonnement.

– T'es peut-être fort en calcul mais pour le raisonnement « macache » ; bois un coup et, pendant que le blanc coule, mets en route tes méninges et réfléchis bien.

– Y-a-pas à dire le Fanfoué, tu penses à de drôle de choses. Tiens remets moi un coup

le temps que je me penche sur ton problème. Hum ! c'est vrai que ce n'est pas bête ton raisonnement, ouvre bien tes « esgourdes » que je t'explique : si la saison dure 120 jours et que les canons ne peuvent tourner que 30 jours, cela veut dire que la saison étant 4 fois plus grande, si tu as 4 fois plus de canons en exercice, le quota sera consommé en un jour.

– Mais alors, reprit Fanfoué, plus t'as des canons moins ça tourne ! Pas la peine que la commune en mette des nouveaux en service. Mais comment se fait-il qu'avec toute l'eau qu'on a, on soit obligés d'être soumis à un quota ?

– C'est le règlement mon brave, et les règles sont les mêmes pour tous. Tu as peut-être entendu que des stations ont trop pompé et asséché les nappes phréatiques qui alimentaient les villes, alors tu connais nos politiques : précautions, précautions. D'ailleurs, l'an dernier, le quota avait été dépassé. Tu vois, comme la commune à mis en service de nouveaux canons, il faut refaire une demande d'autorisation permettant de pomper plus.

– Tu peux dire ce que tu veux, s'obstina Fanfoué, moi ce que je vois c'est que plus t'as de canons, moins t'as de neige. M'est avis que ces canons ne valent rien, canons de jeunes ça, alors que les nôtres c'est autre chose !

– Ah bon et pourquoi tu dis ça ?

– Ben tu vois, le canon qu'on se met derrière la cravate, c'est bien le seul à faire boule de neige. T'en bois un, le bistroquet encasse et l'Etat se taxe ; t'en bois deux, ça double, trois ça triple, etc. ; tu vois ça fait boule de neige. « Cré vin diou », ça c'est des canons qui fonctionnent ; ont un seul défaut le Djodjon : plus t'en bois moins t'as de force dans les jambes. Allez un petit dernier pour le retour. A la revoyre pas. »

Gilbert Pautasso

OFFICE DE TOURISME

Un budget en hausse et la fin de Festivillards

Le budget 2011 de l'office de tourisme (OT) devrait s'élever à 257 115 euros, en augmentation de 6,7 % sur le compte administratif 2010.

Les recettes proviendront des subventions (85,0 %) dont la principale (170 000 euros, contre 150 000 euros l'an passé) de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Les dépenses comprennent les charges à caractère général (113 700 euros, 44,2 % des dépenses totales) en diminution de 7,3 % par rapport à l'an passé. Près de la moitié de cette somme (45,4 %) sera consacrée aux manifestations, fêtes et cérémonies. Les charges de personnels (et frais assimilés) s'élèvent à 138 100 euros (53,7 % des dépenses totales), en augmentation de 17,0 % sur l'an passé.

Au comité de direction du 11 décembre dernier, Albert Genin a demandé « quelques explications sur les embauches de personnels et notamment sur les coûts induits », rappelant au passage « que le budget de l'office de tourisme est soumis à l'approbation du conseil de la CCGV ». Norbert Combet, président de l'OT, a insisté sur la compensation financière octroyée par la com-

mune pour la gestion des gîtes (10 % des locations) et sur la « nécessité d'embaucher une personne à mi-temps pour l'animation hivernale ».

Les membres du comité de direction, dans leur majorité en accord sur ce point avec Chantal Berthier, ont estimé « que Festivillards demande beaucoup d'investissements financiers ainsi qu'une importante mobilisation du personnel pour un résultat qualifié de décevant ». Et donc, ce festival, lancé en 2000 par Georges Quézel-Ambrunaz alors président de la Maison du tourisme, est supprimé.

Sur la fête du 15 août, si Chantal Berthier a « avancé l'idée d'une journée davantage tournée vers la tradition avec accent mis sur les costumes, le défilé et l'apéritif qui clôt la matinée » avec un repas champêtre à midi mais sans animations l'après-midi, Albert Genin a estimé, lui, qu'il était nécessaire de maintenir des fêtes comme celle du 15 août. Finalement, et même si un besoin de « variantes » s'est exprimé (Céline Rostaing-Troux et Serge Tardy), Norbert Combet a indiqué que cette journée serait maintenue « telle qu'elle existe actuellement ».

L'évolution des sports d'hiver

Pour présenter son livre *Les Pionniers du téléski*, paru en 2006, l'éditeur écrit : « En 1940, la France n'a qu'une vingtaine de téléskis, aucun téléski ni télécabine ; un seul téléphérique à Megève destiné aux skieurs (...). La firme que Pierre Montaz a animée durant 40 ans (Montaz-Mautino) a construit 2 500 transports par câble sur les cinq continents (...). Il a connu les petites et les grandes stations françaises encore vierges et a participé à l'évolution technique des différents types d'appareils. Il aurait aimé faire connaître toutes les aventures extraordinaires de ceux qui ont participé à cette entreprise... mais ce serait trop long ! »

C'est la suite qu'est venue raconter M. Montaz le 4 mars dernier à la Maison du tourisme au cours d'une conférence intitulée : L'évolution des sports d'hiver en France et à Saint-Colomban.

Cette conférence a été programmée à l'initiative de Stéphan Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban, qui a connu Pierre Montaz à travers les livres que ce dernier a publiés sur le sujet et pour l'avoir croisé régulièrement depuis dans les Salons du livre alpin.

En introduction, et devant une quarantaine de personnes, Stéphan Pezzani a d'abord présenté un diaporama retracant les grandes étapes du tourisme hivernal à Saint-Colomban, plus particulièrement depuis 1958, date à laquelle Pierre Montaz est venu installer le téléski du Châtelet (*lire ci-contre et page 5*)...

Puis, durant une heure, Pierre Montaz a retracé sa carrière qui est très étroitement liée au développement des stations de sports d'hiver. L'occasion pour lui, le Parisien, d'un retour sur ses origines (mauriniennes) et sur sa découverte de la montagne, du sport et de l'effort quand, quittant Paris sous l'occupation, il revient en Savoie et fait partie des maquis de l'Oisans (*lire ci-contre*).

Pierre Montaz s'est ensuite attardé sur les « figures » qui ont marqué le développement du tourisme hivernal, ces précurseurs des remontées-pentes dont il fait partie, lui qui débute chez Pomagalski comme monteur. Le premier téléski qu'il montera en Maurienne le sera à Saint-François-Longchamp après avoir essuyé des refus... aux Villards et dans les Arves ! C'est alors le temps de la fondation de l'entreprise Montaz-Mautino, des premiers chantiers à Courchevel (logés dans les baraquements des prisonniers de guerre) et dans de nombreuses autres stations jusqu'aux récents chantiers de pistes synthétiques dans les pays arabes...

Après un échange avec le public sur la technique et la montagne, Pierre Montaz a présenté ses ouvrages qu'il a fort aimablement dédicacés.

Après une nuit passée chez l'habitant, le lendemain, M. Montaz, accompagné de quelques Villarins, est parti à la découverte du domaine skiable de Saint-Colomban : la combe de Bellard, le sommet de l'Ouillon, les vues panoramiques sur Belledonne et la combe d'Olle, les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer.

Une première pour lui, même s'il connaissait déjà La Toussuire et ses crêtes surplombant Bellard.

Le col du Glandon, vu des Fraiches, lui a paru bien différent mais tout aussi beau. Autres remarques de ce technicien : le domaine skiable villarin est magnifique pour un petit village comme Saint-Colomban. Il n'est pas visible depuis le cœur de la commune et on ne soupçonne pas cet espace et ces liaisons, contrairement aux autres stations des Sybelles. Un conseil : faire davantage de promotion et une meilleure indication du site (été comme hiver). M. Montaz a également trouvé les pistes « belles et faciles et accessibles à une large clientèle » pour les « débutants ou retraités comme moi ! »

L'enneigement a été jugé bon, compte tenu de l'altitude et comparé à celui des stations de taille équivalente. Concernant la zone des Bouyans (sans neige, il fallait déchausser), M. Montaz a estimé que la neige de culture sur ce versant ensoleillé à 1 600 mètres devait permettre d'en garantir la skiableté. Pour le passage des Ecolors et le risque de coulées ou d'avalanches, pour Pierre Montaz, une casquette en béton serait beaucoup trop chère à réaliser, surtout avec l'existence aujourd'hui des Catex (câble transporteur d'explosif). La fermeture exceptionnelle de la piste de retour peut être acceptable, sinon la descente en téléski-

ge est une (bien) meilleure solution (*). Le débit du téléski du mont Cuinat, situé entre deux télésièges, paraît plus problématique, mais, selon M. Montaz, il ne faut pas le doubler car cela nécessiterait la création d'un « tunnel » pour traverser la piste ! Partager les flux,

avec la création de pistes supplémentaires, serait une bien meilleure solution. M. Montaz a confirmé aussi que le profil de Bellard est vraiment adapté à un téléski sur Cuinat. Il faudrait aussi envisager, toujours selon M. Montaz, l'installation d'un télésiège sur le col du Marolay pour rejoindre les crêtes de La Toussuire, comme une « évidence » pour partager les flux de skieurs et diminuer les délais d'attente au téléski. Ce téléporté permettrait en outre d'accélérer la liaison avec le domaine des Sybelles et, à moyen terme et grâce à des travaux d'aménagement, de proposer aux skieurs un retour par le Grand Truc, sur le versant Saint-Colomban, avec une arrivée sur le domaine de La Pierre.

On le voit, le spécialiste a conservé un œil averti sur ces questions techniques, et ses remarques et ses observations ont semblé à beaucoup porteuses d'espoir pour l'avenir du domaine skiable villarin et, plus généralement, du tourisme dans la vallée des Villards.

Christophe Mayoux⁽⁵⁾

(5) En collaboration avec Stéphan Pezzani.

(*) La pente du télésiège de la Charmette interdirait les descentes de skieurs. Et des contraintes de poids nécessitent, pour utiliser, à la descente, le télésiège de l'Ormet, de n'accepter que 2 skieurs par nacelle ou d'occuper une nacelle sur deux.

Pierre Montaz,

un pionnier des remontées mécaniques

Né le 7 mai 1924 à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), M. Pierre Montaz est originaire de Montpascal (Maurienne). Il est le fondateur, avec Victor Mautino, de la société de remontées mécaniques Montaz-Mautino. MM. Montaz et Mautino cessent leurs activités en 1986 et 1987. Implantée dans la commune de Fontaine (Isère) jusqu'en 1988, la société Montaz-Mautino s'installe ensuite dans la zone industrielle de Meylan. En 1990, elle est reprise par la société Gimar, l'ensemble devenant la société Gimar Montaz Mautino (GMM) qui est aujourd'hui située à Echirolles.

M. Montaz est l'inventeur, avec Jean Pomagalski, dont il était l'employé, comme monteur, de la perche de téléski débrayable.

M. Montaz connaît bien la vallée des Villards. Il y passe une première fois en 1940 quand, fuyant Paris pour échapper à l'invasion allemande, il trouve refuge en Savoie dans sa famille d'origine. Avec un copain, il vient alors en vélo à Saint-Colomban où ils seront hébergés par l'abbé Plaisance. En 1941, partant de Saint-Jean-de-Maurienne, M. Montaz entreprend, seul, de faire (avant l'heure...) le tour de l'Arvan et des Villards et doit, venant du col de la Croix-de-Fer, descendre à pied le col du Glandon, bicyclette sur l'épaule, à cause d'une avalanche qui barre la route, sous le col.

En 1943, désigné pour le STO, il refuse de partir pour l'Allemagne et rejoint à nouveau les Alpes. Il se cache dans sa famille à Montpascal et Hermillon. L'été, il participe aux travaux des champs, en alpage, et, l'hiver, il travaille à l'Alpe-d'Huez comme perchiste, tout en jouant le rôle d'agent de renseignements pour la Résistance. Un épisode de sa vie qu'il a mis très longtemps, par pudeur, à pouvoir raconter. Dans un livre paru en 1994, et salué par Maurice

Schumann, homme politique, Compagnon de la Libération, porte-parole de la France libre, académicien, et Pierre Salinger, ancien combattant, journaliste à *Colliers Magazine*, à *l'Express* (Paris) et à *ABC News* pour l'Europe, attaché de presse des présidents Kennedy et Johnson.

Ce livre se veut tout à la fois un témoignage de guerre, un hommage aux anciens et un exemple pour la jeunesse.

En 1958, M. Montaz retrouve Saint-Colomban : c'est lui en effet qui monte le téléski du Châtelet, un B12 (*photographie page 5*), à l'initiative du comité de développement touristique créé, entre autres personnalités locales, par l'abbé Plaisance (qu'il retrouve ainsi pour l'occasion...).

Dans une lettre adressée à M. Savino, président de ce comité, le 18 décembre 1958, l'abbé Plaisance, écrit : « J'ai (...) le plaisir de vous dire que le monteur n'est pas de parole : il laissait prévoir une durée de travail de 8 jours alors qu'il n'y en aura pratiquement que quatre (...). Il promet que pour dimanche après-midi il sera possible de skier. A plus forte raison pour Noël. »

M. Montaz nous a confié avoir indiqué aux responsables, au moment de cette construction : « Quand vous le démonterez dites le moi car c'est un monument historique. » Et d'ajouter, le regrettant : « Hélas, ils ne m'ont rien dit, et maintenant il n'y a plus rien ; une butte... »

(*) Pierre Montaz est l'auteur de trois livres : *L'Aventure du transport par câble*, Editeur : Fondation Facim, 2009, 160 pages ; *Les Pionniers du téléski*, Editeur : P. Montaz, 2006, 316 pages ; *Onze Américains tombés du ciel*, Editeur : L'Atelier, 1994, 254 pages. Pour plus de renseignements et pour toutes commandes consulter le site : <http://www.pierremontaz.fr/>

C'était Saint-Col...

Dans le numéro 88 de sa revue *Le Ski*, (« revue mensuelle illustrée »), datée du 15 novembre 1947, le Club alpin français publie un article de 11 pages denses d'informations intitulé : « Saint-Colomban-des-Villards et le col du Glandon », et illustré par 24 photographies originales de l'auteur.

Dans son introduction, l'auteur, Benoit Paret, écrit : « En marge des stations classées, vers lesquelles, durant le plein hiver de la saison, se rue la foule des hivernants, il est encore (...) nombre de villages, ignorés du public, qui offrent cependant, à l'amateur passionné de ski, des terrains d'exercice remarquables, ou bien un choix insoupçonné de courses en montagne. Ici, évidemment, aucune des attractions mondaines, qui sont souvent le but primordial de la clientèle hivernale; pas même, sur les pistes, d'élémentaires engins de remontée mécanique (...). Dans un cadre tranquille (...) tout y est à conquérir, même le sommet de la piste, à force de muscles. Mais l'effort n'est-il pas la plus belle école d'énergie, et, quand il est couronné de succès, la plus grande source de satisfaction ? Au nombre de ces stations, riches de possibilités, mais encore déshéritées : Saint-Colomban-des-Villards. »

Benoit Paret décrit ensuite la station : géographie, équipement (inexistant), enneigement, pistes d'école, et décrit précisément de

nombreuses « courses faciles, de début de saison, et d'arrière-saison ». Constituant ainsi le premier – et sans doute le seul – guide touristique entièrement consacré à Saint-Colomban.

Dans le paragraphe consacré aux « guides pour courses en montagnes », on peut lire : « De nombreux jeunes gens de la localité sont à même de remplir cet office. Mais il en est un qui, entre tous et de loin, mérite une mention spéciale, Constant Martin-Cocher, pour tout le monde « Constant » tout court. Skieur de grande classe, montagnard éprouvé, camara de charmant et plein d'esprit, il est, en course, la prudence et le dévouement personnifiés, et possède jusqu'au bout des doigts... de pied ! le sens de la neige. L'ayant adopté comme compagnon pendant toute cette longue période de guerre, où les déplacements à grand rayon d'action étaient devenus difficiles, nous avons ensemble découvert tout cet immense réseau de courses, presque inconnues jusque-là, qui, telle une toile d'araignée, gravitent autour de Saint-Colomban. Par surcroit, ce qui lui confère un charme de plus, il est un des rares paysans qui, à notre connaissance, aiment la montagne pour elle-même et pour toute la beauté qu'elle porte en elle. Il en est amoureux jusqu'à la passion, et s'il savait rimer, il en serait le premier bardé. »



■ Pierre Montaz.

MCÉ BOUCHET-FLOCHE

HISTOIRE

Les étapes du développement touristique villarin

• **1874.** Ouverture de la route entre les Cuines et le col du Glandon. Le col du Glandon ne sera atteint qu'en 1898. La route de la combe d'Olle, par la Croix-de-Fer, ne sera terminée qu'en 1912.

• **1876-1880.** Pierre Girard (Les Roches), transporteur d'ardoises, construit successivement deux hôtels au Chef-Lieu.

• **1904.** Un « embryon » de « chalet-refuge » est construit au col du Glandon (partiellement en bois). Il sera inauguré la 3 septembre 1905. Première gestionnaire : Mme Lavigne.

• **1906.** La route entre le col du Glandon et le col de la Croix-de-Fer est terminée. Elle sera inaugurée en 1907.

• **1907-1908** (hiver). Le refuge du col du Glandon s'effondre sous le poids de la neige. Il sera reconstruit (sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui) en 1912 et inauguré en 1913.

• **1912.** Création de l'Union sportive des Villards qui se transformera (décembre 1936) en Ski club Glandon, puis, quelques décennies plus tard en Club des sports des Villards. Existe toujours.

• **1951** (3 juin). Le conseil municipal émet « un avis favorable à la construction d'une piste de ski sur l'emplacement Rogemont - Plan de Nantchenu et s'engage à payer le complément nécessaire à la subvention sollicitée à cet effet ». Elle établit un dossier (comportant plan de situation, profil en long, plan parcellaire, et devis estimatif des travaux fixé, par les Ponts et chaussées, à 150 000 francs).

• **1954** (4 novembre). La société Pomagalski envoie un devis estimatif pour deux types d'appareil et pour une piste de 700 mètres : 2,2 millions de francs – 45 000 euros – pour un appareil (type B12) de puissance comprise entre 12 à 18 CV et 3,4 millions de francs pour le B20 d'une puissance de 20 à 32 CV.

• **1958** (15 août). Création d'un comité de développement touristique dont le siège social est provisoirement fixé à la cure.

• **1958** (18 octobre). Rédaction des statuts de la société anonyme Société d'étude, de construction et d'exploitation de remonte-pentes des Villards (en abrégé : SECERPVIL). Le capital est de 4 millions de francs (400 actions de 10 000 francs, 160 euros), le siège social chez Yves Moreggia à Lachenal, et la durée de 99 ans. Ces statuts ne seront déposés qu'en 1961.

• **1958** (21 décembre). Ouverture du téléski du Châtelet (un B12) qui sera installé par des gens du pays (dont Francis Martin-Fardon, Jacques Tardy, Jean-Baptiste Emieux et Yves Moreggia entre autres) sous la conduite de M. Pierre Montaz.

• **1961** (12 janvier). Le préfet autorise l'exploitation du téléski du Châtelet. (Jusqu'au 12 janvier 1961, ce téléski aurait-il été exploité sans autorisation ?)

• **1963** (vacances de Noël). Par manque de neige, on ne peut pratiquer le ski qu'aux Echets grâce à une navette de car des frères Martin-Cocher.

• **1966** (1^{er} janvier). La Société des

• **1973** (16 février). Compte tenu des rapports de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées, du 22 janvier et du 1^{er} février 1973, le préfet de Savoie prend un arrêté : « L'autorisation d'exploitation du téléski dit Le Châtelet est retirée ».

• **1973** (20 février). Le préfet prend un arrêté autorisant cette installation et cette exploitation. (Autorisation reconduite pour un an jusqu'en décembre 1987, donc pour hiver 1987-1988 ; après il y aura l'Ormet.)

• **1977** (19 avril). Le préfet prend un arrêté autorisant l'exploitation d'un téléski aux Echets (même société). (Autorisation reconduite pour un an jusqu'en novembre 1985, donc pour l'hiver 1985-1986.)

• **1977.** Crédit des premiers gîtes communaux.

• **1984** (13 janvier). Sous-préfecture : première réunion des élus Arvan-

• **1994.** Le district de la vallée des Villards (ancêtre de la communauté de communes de la vallée du Glandon) construit à La Perrière un ensemble de 48 appartements (200 lits) dont 8 sont en accès à la propriété.

• **1995** (4 décembre). Réunion du Sivav. On y relance les projets de liaison, sans toutefois y impliquer Saint-Colomban. Il faudra toute la détermination de la municipalité d'alors pour que le projet villarin soit pris en compte.

• **1996.** Installation des premiers canons à neige au bas des pistes.

• **1997** (22 mai). Le préfet demande à la commune de retirer son dossier (qu'il juge incomplet) des UTN.

• **1998** (6 mars). La commission des UTN accepte le projet villarin qui prévoit l'équipement de la combe de Bellard et la liaison par le col de Bellard.

• **1998** (octobre). Construction du bâtiment G (La Perrière). Toujours en cours.

• **1998** (11 décembre). La commune de Saint-Colomban privatisé la gestion des remontées mécaniques en signant une délégation de service public au profit de la Satvac. (C'est dans cette convention que sont prévues des pénalités à verser à la Satvac pour lits non construits.)

• **1999** (3 février). Ouverture du téléski de la Charmette (1 808 m) et du téléski du mont Cuinat (2 080 m).

• **2000.** Mise en service d'une nouvelle tranche de canons à neige de culture (sur le site de l'Ormet, 17 canons) Début des travaux d'aménagement du camping municipal (La Perrière, 39 places).

• **2001** (août). Ouverture du camping municipal. Déplacement et remplacement des téléskis de Rogemont et du Coin. Installation de 10 canons à neige supplémentaires.

• **2002.** Aménagement d'un terrain multi-sports au Clos.

• **2002** (décembre). Implantation du téléski qui permet d'atteindre le col de Bellard. Il restera fermé. PIDA refusé.

• **2003.** Aménagement d'un plan d'eau à l'aire de loisirs du Clos.

• **2003** (décembre). Ouverture du téléski du col de Bellard. La liaison avec les domaines skiables de l'Arvan est effective. Crédit du domaine des Sybelles (qui regroupe les stations de Saint-Colomban, Saint-Jean et Saint-Sorlin d'Arves, La Toussuire, Le Corbier et Les Bottières) : soit 310 km de piste, ski aux pieds.

• **2007.** Crédit de la Maison du tourisme et de la montagne et restauration de la salle des fêtes.

• **2009** (avril). Lancement du programme immobilier du Mollaret (415 lits). Toujours en cours.

• **2010** (novembre). Installation de 10 canons à neige sur la piste de liaison entre Bellard et l'Ormet.



COLL. C. MARTIN-FARDON

■ Au pied des pistes du Châtelet (1960).



M. TRONEL-PEYROZ ■ Le téléski du Châtelet (1959).



COLL. J. MARTIN-COCHER ■ Les transports Martin-Cocher (1955).

Villards pour mettre en œuvre deux projets de liaison de domaines skiables : entre Le Corbier et Saint-Sorlin, et entre les Villards et La Toussuire (liaison effective en 2003).

• **1987** (12 mars). Le dossier d'unité touristique nouvelle (UTN) présenté par la commune de Saint-Colomban pour équiper l'Ormet est accepté. (L'Administration a fait pression pour que ce dossier se limite à l'Ormet, refusant toute liaison avec l'Arvan.)

• **1989** (1^{er} janvier). Le district de la vallée des Villards, créé en 1988, prend effet ; il deviendra en 2002 : la communauté de communes de la vallée du Glandon.

• **1989** (11 février). Inauguration du téléski de l'Ormet et du téléski du Coin.

• **1989** (février). Crédit de la Semcov (Société d'économie mixte de Saint-Colomban-des-Villards) qui va gérer le domaine

skiable de Saint-Colomban jusqu'à la délégation de service public signée avec la Satvac (décembre 1998).

• **1989** (1^{er} avril). Crédit du syndicat d'initiative de Saint-Colomban et de sa vallée.

DOMAINE DES SYBELLES

Un protocole d'« harmonisation » et une « clef de répartition » jamais mis en application

En conclusion de son rapport sur la gestion des domaines skiables (publié en février dernier), la Cour des comptes exhorte les communes « à se fédérer (...) ce qui est la condition pour atteindre un équilibre face à leurs prestataires potentiels, eux-mêmes déjà fortement regroupés. »(*) Cette recommandation de bon sens ne serait pas difficile à réaliser sur les Sybelles. Tout est prêt.

En effet, dans un document daté du 2 décembre 1999, intitulé : « Protocole d'accord en vue de l'établissement d'une convention d'harmonisation pour l'aménagement et l'exploitation du domaine skiable de l'Ouillon », les maires des six communes supports du domaine des Sybelles (1), dûment habilités par leurs conseils municipaux respectifs, se sont engagés à mettre en œuvre une « harmonisation de l'aménagement, du développement et de l'exploitation des domaines skiables qui vont désormais s'étendre sur plusieurs territoires communaux ».

Pour atteindre cet objectif, cet accord prévoit « qu'une commission paritaire, composée pour chaque commune de maire et d'un conseiller municipal, sera constituée afin de se réunir au minimum deux fois par an, et chaque fois qu'une commune le jugera nécessaire ».

En outre, cette commission « sera chargée d'examiner et d'étudier toutes les questions relatives à l'exécution de la convention d'harmonisation et, plus généralement, elle pourra connaître de l'ensemble des dossiers ayant trait à la gestion du domaine de l'Ouillon, tant en ce qui concerne les difficultés rencontrées que les perspectives d'amélioration ou de développement. » Et chaque commune s'engage « à informer les autres communes de toutes les questions concernant l'application de la convention d'harmonisation susceptibles d'intéresser les autres communes. Et, notamment, chaque commune présentera le rapport d'activité annuel de son exploitant à la commission ».

Ce document est également important par ce qu'il mentionne dans l'article 10 : « Affections des recettes », dont le libellé est clair : « Les communes (...) décident de fixer une clef de répartition du chiffre d'affaires des remontées mécaniques installées sur l'ensemble des territoires communaux constituant le massif de l'Ouillon (...) ». Il indique également que cette clef « servira de base pour le calcul des taxes et redevances

contractuelles d'exploitation (...) ou tout autre versement ou contribution qui pourrait être dû(e) par les exploitants ».

A titre indicatif, et compte tenu de la puissance des engins déjà installés au moment de la signature de ce document, et de la puissance des équipements qu'on projette alors d'implanter, la commune de Saint-Colomban est créditez d'un taux de 11 % (2). Naturellement le texte prévoit que ces données « évolueront à chaque étape du projet » et que « l'utilisation de comptages par appareil (NDLR : par remontée mécanique) pourrait permettre l'introduction de critères complémentaires relatifs à la répartition des skieurs entre les différents équipements ». A notre connaissance, et à ce jour, cette commission intercommunale d'harmonisation n'a jamais été créée et cette clef de répartition n'a jamais été appliquée.

Pourtant, le 19 août 2005, au cours d'une réunion publique d'information programmée par MM. Alexandre et Gaston Maulin pour expliquer leur décision de quitter Saint-Colomban (3), René Mugnier, alors maire de Saint-Colomban, avait indiqué : « Avant, la Semcovi (4) était en déficit mais on faisait de l'aménagement du territoire. Ce qui permettait à des jeunes de rester travailler au pays. Mais depuis 2 ans c'est complètement différent. Il existe une clef de répartition des forfaits des Sybelles, et Saint-Col a 11 %. Donc 11 % de 7,3 millions plus les 400 000 euros évoqués par Alexandre (5) ça fait 1,2 million d'euros. Nous allons faire une réunion des maires pour la faire appliquer. Il ne faut pas oublier qu'à Saint-Col on s'est appliqués à faire l'UTN. On est petits mais on a joué notre rôle et on doit le reconnaître, tout comme on doit reconnaître les efforts de Maurice Bozon. Il ne faut pas le nier. »

Et Gaston Maulin d'ajouter, ce jour-là : « Je n'étais pas au courant de ce papier. Mais si c'est pour se répartir le chiffre d'affaires, on en serait les plus heureux et on souhaiterait même que cette répartition soit appliquée avec effet rétroactif si possible ! »

On se demande bien alors pourquoi cette clef de répartition n'est toujours pas appliquée. S'il faut attribuer ce retard à un manque de solidarité entre les communes concernées par cet accord, on se dit que le rapport de la Cour des comptes vient à point... pour les rappeler aux obligations contractuelles qu'elles ont librement consenties.

(*) Ce rapport est en ligne sur le site : www.comptes.fr/fr/CC/Sommaire-25.html (pages 515-531).
(1) Les maires signataires de cet accord étaient Robert Balmain (Saint-Sorlin d'Arves), Maurice Bozon (Saint-Colomban), Huguette Duverney (Villarember), Christiane Hustache (Saint-Jean d'Arves), René Sibé (Fontcouverte) et Arthur Truchet (Saint-Pancrace). Les quatre premiers d'entre eux sont encore en fonction. Pour signer ce protocole, le maire de Saint-Colomban avait été mandaté par le conseil municipal le 13 septembre 1999.

(2) Saint-Sorlin d'Arves, 31 % ; Villarember, 26 %, Fontcouverte, 21 % ; Saint-Colomban, 11 % ; Saint-Jean d'Arves, 10 % ; Saint-Pancrace, 1 %.

(3) La municipalité de l'époque, estimant avoir suffisamment investi dans le domaine skiable, refusait de payer les pénalités prévues dans la convention de délégation de service public pour lits non construits. En réaction, M. Gaston Maulin avait décidé de rompre unilatéralement cette convention et de cesser l'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban (qui court jusqu'en 2016). Cette crise s'est finalement dénouée avec la signature d'un « protocole transactionnel » (21 décembre 2005) (pour l'histoire de cette crise et son dénouement, lire *Le Petit Villarin* numéro 133, septembre 2005). A noter que ce différend (pénalités non payées par la commune) avait été porté par M. Gaston Maulin devant le tribunal administratif de Grenoble qui, par deux fois (24 novembre 2005 et 18 décembre 2007), a donné raison à la commune de Saint-Colomban.

(4) Semcovi : société d'économie mixte créée en 1989 pour gérer le domaine skiable de Saint-Colomban. Dissoute en 1999.

(5) 7,3 millions : chiffre d'affaires de la Satvac, et 400 000 euros : chiffre d'affaires réalisé à Saint-Colomban (saison 2004-2005).

GPS

Les égarés de la technologie

Depuis une dizaine d'années, et l'arrivée des « systèmes autonomes de navigation embarqués » (plus connus sous le sigle GPS), de nombreux touristes entreprennent de traverser, en hiver, la vallée des Villards, et se trouvent bloqués au pont de Lachal où la route départementale est habituellement fermée. Ils sont alors contraints de rebrousser chemin avec l'aide de quelques Villarins.

Si certains « égarés » le prennent avec philosophie, d'autre sont prêts à en découdre... Ainsi celui qui, bloqué au pont de Lachal, a sorti une pelle pour dégager sa route... Ou ceux qui, cet hiver, voulant se rendre à La Toussuire, se sont faits arrêter par du personnel de la Satvac, à La Pierre, sur le chemin de la carrière près du nouveau garage des dameuses ! Sans parler de ce chauffeur qui, voulant se rendre à Saint-Sorlin et se rendant compte de son erreur, s'est vite retrouvé en difficulté au Planchamp de Saint-Alban en tentant une manœuvre. Sans Stéphane Bozon, employé de la communauté de communes, la situation aurait pu être délicate. En 2009, la municipalité, profitant d'un reportage télévisé (FR Rhône-Alpes), avait pourtant expliqué qu'un voyage se préparait et qu'on devait se munir d'une carte pour se guider... Sans succès.

Cet équipement de navigation se banalise et les « erreurs » de ce type se multiplient, le bureau de l'Association des Villarins et amis des Villards, interpellé par des adhérents, a posé la question à quelques responsables départementaux. Et notamment à Auguste Picollet, vice-président du conseil général de Savoie, délégué aux routes, dont la réponse (janvier 2011) laisse perplexe...

A notre demande de renforcer la signalisation routière et autoroutière, cet élue a répondu que « la signalisation en place est complète avec pas moins de huit panneaux explicites : 4 sur autoroute (deux par sens), 1 sur la route départementale 1006 (NDLR : ex-national 6), 2 à Saint-Etienne-de-Cuines et 1 à Saint-Colomban-des-Villard ». Mais les panneaux à Cuines ou aux Villards n'évitent pas les erreurs

pour ceux qui veulent aller en Oisans. C'est donc quasiment à Aiton que ces panneaux sont à placer. Ensuite, comment croire que des touristes qui méconnaissent la géographie locale puissent connaître le nom du col qu'ils vont franchir ? Sans compter, qu'à aucun moment le GPS n'indique qu'on va passer un col... Dès lors, la présence des panneaux donnant la liste des cols fermés est illusoire. Un touriste à destination de Valloire, par exemple, va s'engager dans le col (ouvert) du Télégraphe et se retrouver au pied du col (fermé) du Galibier.

Pour l'instant, un GPS propose deux solutions pour un itinéraire : le plus court et le plus rapide. Pour l'Oisans, dans les deux cas, c'est par les Villards... Aussi, tant que les GPS ne fourniront pas l'itinéraire le plus « intelligent » on risque fort de recevoir dans la vallée nombre d'égarés... d'autant que, toujours selon M. Picollet, « *nombre d'automobilistes se fient exclusivement à leur outil de navigation sans tenir compte de la signalisation en place* ».

La solution, finalement, réside dans l'évolution des GPS ou des itinéraires disponibles sur Internet. Par exemple, les fabricants pourraient mentionner les dates de fermeture et d'ouverture des cols comme certains GPS signalent les travaux en cours dans les villes. Pour la Maurienne, les GPS indiqueront : col de la Croix-de-Fer : alt. 2 068 m, semaines n° 1 à 44 ; col du Glandon : alt. 1 924 m, semaines n° 22 à 45. Mais outre que les mises à jour ne sont pas toujours aisées et, selon les fabricants, souvent payantes..., il semble que, selon M. Picollet, les interventions « *invitant les opérateurs à nuancer leurs informations en fonction de la situation demeurent vaines* ». Alors...

Quoi qu'il en soit, une solution doit être trouvée pour éviter qu'en plein mois d'hiver les touristes ne fassent des kilomètres en trop... Reste qu'à la bonne saison, et dès lors que le col du Glandon est ouvert, le passage par la vallée des Villards reste, même involontaire, un atout touristique non négligeable.

Christophe Mayoux

■ BRÈVE

► PONT DU RIVAUD. Avec toute l'énergie des employés de la communauté de communes, le pont du Rivaud retrouve peu à peu son profil d'antan, une belle manière de rendre hommage à ceux qui l'ont construit. Cet ouvrage est remarquable, et le randonneur sera surpris de voir ce monument surgir de nulle part avec ses dimensions surprenantes et son esthétique rappelant par certains côtés les anciens ponts de notre capitale. Il serait probablement impossible (financièrement) de réaliser aujourd'hui un tel ouvrage. Ceux qui l'ont construit avaient foi en ce coin de terre villarin ! Bravo à l'équipe de bûcherons qui a procédé à l'abattage des arbres qui l'emprisonnaient et le menaçaient. Dans quelques jours, le soleil viendra réchauffer les voûtes en pierres de taille de ce pont centenaire qui enjambe, imperturbable, les eaux tumultueuses du Glandon. Une belle curiosité à découvrir, blottie au cœur de la vallée des Villards. – (J.-M. Bordas.)



J.-M. BORDAS



SPORTS DE COMBAT

Fanny et Anthony Texier, champions du monde

« Un champion du monde dans sa famille, cela n'arrive pas tous les jours. Mais en avoir deux, ce n'est vraiment pas courant. Et pourtant, chez les Texier, c'est arrivé. » C'est ainsi que L'Essor savoyard, édition de Haute-Savoie (30 décembre 2010), a salué l'exploit de Fanny et Anthony Texier dont les grands-parents, Francis et Francine Texier sont originaires du Premier-Villard (famille Cartier-Lange).

L'événement s'est produit en Espagne, du 2 au 7 novembre dernier. Là Fanny et Anthony Texier sont devenus champion du monde ISKA de sports de combat (pieds-poings), Fanny dans la catégorie semi-contact et Anthony dans la catégorie full-contact. Dans cette même compétition, Fanny a également été médaillée de bronze en full-contact, et Anthony médaillé de bronze en semi-contact.

Pour préparer ces championnats du monde, un stage d'oxygénation avait été organisé mi-juillet au chalet du Bacheux pour les deux athlètes avec, au programme :



■ Fanny et Anthony Texier, champions du monde de sports de combat.

me, randonnées, orientations, combats et renforts musculaires, en présence des entraîneurs de l'équipe de France des sports de pieds-poings sol, José Silva, entraîneur national, et Angélique Bossard, directrice du semi-contact.

Originaires de la Balme de Sillingy, Fanny et Anthony Texier, respectivement âgés de 15 et 13 ans, pratiquent les sports de combat depuis l'âge de 5 ou 6 ans. Et leur palmarès est déjà riche : Fanny est plusieurs fois championne de France et championne d'Europe (2009 à Rome, son meilleur souvenir sportif), et Anthony, également plusieurs fois champion de France, est médaillé de bronze aux championnats d'Europe.

Forts de ces titres de champion du monde, leurs objectifs sont désormais de préparer les prochaines échéances internationales, les championnats d'Europe (Autriche) et les championnats du monde (Irlande).

En attendant, les 12 et 13 mars dernier à la Balme de Sillingy, Anthony Texier a remporté, dans sa catégorie, la ceinture mondiale de combat libre, tandis que sa sœur, Fanny, dans sa catégorie, était battue en finale de la ceinture nationale WKA.

Toutes ces victoires sont une belle récompense pour ces deux jeunes Villarins, qui s'entraînent énormément, et pour leurs proches qui sont toujours présents et disponibles pour leur faciliter la pratique de ce sport et la participation aux compétitions.

CLUB DES SPORTS

GRAND PRIX DES VILLARDS

Saint-François remporte le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté

Comme chaque année le grand prix des Villards s'est déroulé sur la piste de l'Ormet réunissant les catégories allant de minimes à master avec des concurrents qui venaient même de Lyon.

Malgré un temps neigeux, une visibilité moyenne et un tracé « béton », les coureurs du club se sont bien défendus sur ce slalom spécial tracé par Vanessa Vidal (entraîneur du club des sports des Villards, pour la première manche) et Christian Didier (entraîneur du club de Saint-Sorlin, pour la seconde manche). C'est le club de ski de Saint-François qui a remporté le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté (addition des deux meilleurs temps garçons et du meilleur temps fille). Les compétiteurs (73 participants) ont semblé satisfaits de cette journée ; il faut dire que le casse-croûte fut très apprécié. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur aide au bon déroulement de cette épreuve.

Cette saison, les entraînements ont commencé par un stage de 2 jours à Tignes (à la Toussaint) suivi, à l'ouverture des remontées mécaniques d'Orelle, par deux week-ends à Val-Thorens (début décembre). Quand les

stations des Sybelles ont ouvert nous avons skié à Saint-Colomban (le gestionnaire des remontées mécaniques fermant au public certaines pistes, comme la rouge, sous l'Ormet, ou à Rogemont, mais sans la fermer, pour permettre qu'on s'entraîne) puis nous sommes allés 5 ou 6 jours à La Toussuire pour changer le relief des pistes et augmenter le dénivelé. A partir du 20 mars nous sommes retournés à La Toussuire, le domaine de Saint-Colomban étant fermé.

Christophe Favre-Novel

RÉSULTATS

Slalom spécial : deux manches disputées sur la piste de l'Ormet (1 452 m – 1 325 m).

- Dames [9 classées, 7 abandon, 6 disqualifiées et 3 non partantes] : 1^{re}. Paule Ferret (CS de La Toussuire), 1 min 14 sec ; (...).
- Hommes [28 classés, 16 abandon, 7 disqualifiées et 15 non partantes] : 1^{er}. Jonathan Charvet (Saint-François), 1 min 08 sec ; (...) ; 12^e. Gaétan Latard (CS des Villards), 1 min 15 sec ; (...) ; 26^e. Aimé Léger (CS des Villards), 1 min 35 sec ; (...).

LA SYBELLES-VILLARINCHE

Le col de Montfossé : une référence !

La 12^e édition de la Sybelles-villarinché s'est courue le 13 février sous un soleil radieux. Cette épreuve de ski alpinisme comptait, cette année, pour le championnat national FFCAM de ski alpinisme par équipe. C'était donc un rendez-vous important et attendu des skieurs alpinistes, membres des clubs CAF notamment. D'autant que le CAF Maurienne est co-organisateur de la course. Comme chaque année, le samedi, ses membres ont tracé le parcours emprunté le dimanche par les 151 concurrents engagés. Un parcours qui est resté proche de l'original, malgré l'ensoleillement plus que limite cette année.

Le parcours A (1 929 m de dénivelé), par exemple, se décomposait en plusieurs montées : une première de 950 mètres, avec un portage en crampons d'un peu plus de 50 mètres sur la fin pour accéder à la brèche du Jarnalet ; une montée assez longue de 600 mètres ensuite avec un portage en crampons de 150 mètres dans un beau couloir de la combe du Merlet ; enfin, une dernière montée de 300 mètres en ski au col de Montfossé, puis un dernier petit portage de 50 mètres avant la descente finale. Le point culminant de la course étant le col de Montfossé ; le passer en tête signifie bien souvent pour les concurrents être aux premières places de la Pierra Menta, la course de ski alpinisme qui reste la référence en la matière.

Il aura donc fallu aux organisateurs beaucoup d'imagination et une parfaite connaissance du massif pour « dessiner » ce parcours.

En raison du faible enneigement (général cette année), un départ neutralisé était donné à 8 h 45 au départ du Chef-Lieu, pour 300 mètres environ de dénivelé à effectuer à pied sur une route forestière, avant d'atteindre le manteau blanc. Bel échauffement ! Néanmoins le départ était assez plat, et pour les concurrents un peu enfermés, il n'y avait malheureusement pas trop de possibilité de doubler, une seule trace étant praticable, la neige dure n'ayant pas permis de faire mieux pour le traçage. Il aurait fallu avoir beaucoup plus de monde et tracer en fin de journée pour avoir de la neige molle.

Mais ensuite on a retrouvé un tracé très nerveux et technique, assez éprouvant pour les coureurs et avec des neiges exigeantes en descente... du ski-alpinisme ! avec, très rapidement, pratiquement toutes les équipes habituellement aux avant postes. Ainsi l'équipe « de choc » Mathéo Jacquemoud et Killian Jornet qui a donné un rythme rapide et est parvenue à creuser rapidement un

écart. Ils feront la course en tête, talonnés par Steven Blanc et Alexandre Duc-Goninaz et les équipes du groupe Excellence... La longue descente finale apportera quelques surprises et des modifications dans le classement final.

Chez les femmes, par contre, pas de surprise pour le podium, avec Isabelle Ciferman et Annabelle Cadoux qui mèneront dès le départ. Mais jolie bagarre pour compléter ce podium avec de l'incertitude jusqu'à la descente finale. Pour le parcours B (en individuel), un peu racourci par manque de neige, quelques jeunes se sont rapidement imposés : Grégory Gachet, en manque de partenaires, l'emporte suivi de 2 juniors, Pierre-François Gachet et Morgan Salmon.

Au final, une belle épreuve qui grandit d'année en année, qui satisfait les adeptes de ces compétitions de ski alpinisme (*) et qui bénéficie du soutien de nombreux donateurs et de la participation d'un grand nombre de bénévoles locaux très dévoués.

(*) Compétitions qui ne font pas, cependant, l'unanimité dans le milieu montagnard comme en témoigne cette remarque d'un groupe de randonneurs présents au col de la Lavoie ce jour-là : « Le choix (NDLR : de faire de la randonnée ce jour-là) était bon : montée en voiturier à 1 480 mètres (on monte ici au mois d'avril d'habitude), bonne neige dans ce versant sud. Mais... c'était la course Sybelles-villarinché : c'est assez surréaliste de voir ces martiens avec casques, cuissards et mousquetons dans ce paisible vallon du Merlet, et certains de ces « sportifs » qui vous marchent dessus pour ne pas perdre 1/1000 de seconde en vous doublant ! »

RÉSULTATS

► PARCOURS A

(64 équipes, 58 classées, 6 abandons)

- Hommes : 1^{er}. Mathéo Jacquemoud et Killian Jornet, 2 h 16 min ; 2^e. Steven Blanc et Alexandre Duc-Goninaz (CAF Maurienne), 2 h 18 min ; 3^e. Sébastien Baud et Yann Gachet (CAF Morzine et Chamonix, groupe Excellence), 2 h 20 min ; (...).

- Femmes : 1^{re}. Annabelle Cadoux et Isabelle Ciferman (CAF Aravis et Albertville, groupe Excellence), 3 h 09 min ; 2^e. Gaëlle Martin et Amandine Novero (CAF Albertville et Maurienne), 3 h 12 min ; (...).

► PARCOURS B

(23 concurrents, 20 classés, 3 abandons)

- Hommes : 1^{er}. Grégory Gachet, 1 h 39 min ; 2^e. Pierre-François Gachet, 1 h 43 min ; 3^e. Morgan Salmon, 1 h 46 min ; (...).

- Femmes : 1^{re}. Caroline Jognet, 2 h 17 min ; (...).

■ BRÈVES

► CYCLOCROSS. Fin décembre, Thibaud Taboury (E. C. Saint-Etienne – Loire) a conservé son titre de champion Rhône-Alpes de cyclocross à Saint-Clair du Rhône. Ce titre régional lui a donné le droit de participer aux championnats de France qui se sont déroulés les 8 et 9 janvier 2011 à Larnavily (Finistère). Dans sa catégorie, Espoir, Thibaud Taboury s'est classé 27^e à 5 min 43 sec du vainqueur, Matthieu Boulo (un protégé de Cyrille Guimard), pensionnaire de Roubaix Lille Métropole. Sponsorisé par la station de Saint-François-Longchamp, Thibaud Taboury a également décroché son brevet d'Etat d'éducateur aux activités du cyclisme.

► CYCLOSPORTIVE. La 18^e édition du tour Arvan-Villards aura lieu le 14 juillet 2011. Au départ de Saint-Colomban les concurrents graviront les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer avant de basculer dans les Arves et la vallée de la Maurienne pour une arrivée à Saint-Colomban après 85 km (petit parcours) ou 118 km de course.

► TRANMAURIENNE. L'édition 2011 se déroulera du 3 au 7 août 2011 avec, le 5 août, une étape à Saint-Colomban sur un circuit tracé dans la vallée des Villards.

► COURSE PÉDESTRE. La Villarinche (15^e édition), course pédestre de montagne doublée d'un trail, aura lieu le 24 juillet 2011.

Attribution d'un lot vacant

Le conseil syndical a pris connaissance (15 janvier dernier) du fait que quinze propriétaires ont envoyé par courrier recommandé une lettre informant l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) « *qu'ils retirent de l'AFPI tous les terrains concernés par le bail de Michel Darves-Blanc* », ajoutant qu'ils s'engagent « *à les exploiter en bon père de famille* » (*). Après consultation du cadastre, il apparaît que six d'entre eux ne possèdent – sauf erreur – aucune parcelle dans le lot concerné : un courrier leur a été adressé pour accuser réception de leur lettre.

Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'AFPI, a pris contact avec les services juridiques de la FDSEA (Mme Marie Faucheu-Bouffard) et le responsable des AFP à la chambre d'agriculture de la Savoie (M. Sébastien Maillard-Rosset) pour connaître les conditions permettant le retrait de parcelles. Suite à leur réponse commune, ces conditions sont :

- les parcelles doivent être obligatoirement bornées. Le conseil syndical demandera un bornage réglementaire.
- l'AFPI peut demander la clôture des parcelles. L'exploitant est responsable de son troupeau.
- les propriétaires doivent signer avec l'AFPI un contrat de location (bail ou convention pluriannuelle) avec un état des lieux initial, assorti du même contrat d'entretien que les autres exploitants. (Il est vraisemblable que la commission départementale d'orientation agricole doive être consultée. C'est elle qui donne l'autorisation d'exploiter, nécessaire pour établir un bail rural.)
- enfin, l'accord de l'AFPI, gestionnaire du territoire, est nécessaire.

Malgré ces conditions, les propriétaires ayant maintenu leur volonté de retirer leurs parcelles, la question a été soumise à l'assemblée générale (*lire ci-contre*) qui a été préparée par le comité syndical réuni le 26 février (*).

Une réunion a eu lieu vendredi 14 janvier avec Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, Gilberte Girard, adjointe au maire, M. Lacour et Georges Quézel-Ambrunaz, pour évoquer la demande formulée par la commune de Saint-Alban pour retirer des parcelles du projet d'ex-

tension de l'AFPI, dans la zone Derrière l'Eglise, pour permettre de futurs projets communaux. Cette demande sera présentée au groupe de travail sur l'extension de l'AFPI qui se réunira le 15 avril en présence de M. Lacour.

Au cours des travaux 2010 d'amélioration des terrains, l'entreprise a effectué le vendredi 12 novembre 2010 une opération de broyage sur des parcelles non entretenues, conformément au contrat d'entretien signé par les exploitants, ces travaux étant alors à leur charge. Le problème est que l'entreprise a travaillé avant la fin du délai accordé aux agriculteurs (15 novembre). Après visite sur le terrain (Georges Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke, Ulysse Darves-Blanc, GAEC de la Fia et Fabrice Pacton) pour constater les faits, les trois représentants de l'AFPI ont décidé de demander à l'entreprise de ne pas facturer ce travail (demande acceptée), et donc de ne pas demander de contribution aux exploitants, pour 2010, à titre exceptionnel. « *Une attention particulière sera portée sur ce point l'an prochain.* »

Enfin, le conseil syndical a adopté à l'unanimité le budget 2011 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 6 070 euros. Les recettes proviennent principalement de la communauté de communes de la vallée du Glandon (2 000 euros) et du conseil général (subvention de 3 000 euros pour la réforme des statuts), auxquels il faut ajouter 596 euros de produit de location (baux). Le complément étant constitué par un excédent 2010 reporté (474 euros). Côté dépenses on note 2 000 euros d'honoraires, 1 900 euros d'affranchissement et 2 170 euros de divers (fournitures, assurances, etc.).

(*) Source : compte rendu officiel de la réunion du conseil syndical (15 janvier 2011) adopté par 6 voix pour et 1 voix contre (Gilberte Girard). Présents : Mme Bozon (suppléant de A.-K. Favre-Bonté), N. Combet, Joanny Darves, U. Darves-Blanc, G. Girard, Ed Lauminy, G. Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke. Excusés : R. Emieux, Gilbert Quézel-Ambrunaz (suppléant de René Emieux). Réunion du 26 février 2011. Présents : N. Combet, J. Darves, U. Darves-Blanc, G. Girard, Georges Quézel-Ambrunaz, P. Valcke, Gilbert Quézel-Ambrunaz (suppléant de R. Emieux). N. Noël (suppléante de G. Quézel-Ambrunaz). Excusés : R. Emieux, Ed Lauminy.

L'assemblée générale rejette des demandes de retrait de parcelles

Comme prévu, l'assemblée générale (AG) du 19 mars s'est ouverte sans que le quorum soit atteint, seuls 3 propriétaires représentant 18 voix étant présents. Une nouvelle AG avait donc été convoquée le même jour, à 15 heures, avec le même ordre du jour. Cette fois, on comptait 30 présents qui portaient 147 mandats sur un nombre total de voix pour toute l'AFPI de 245 (*).

En ouverture de la réunion, et après avoir présenté les excuses de René Emieux et de Claude Gauthier, tous deux membres du conseil syndical, absents, Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'AFPI, a exposé les raisons de cette AG. Il est notamment revenu sur le fait qu'un certain nombre de propriétaires ont demandé, soit le retrait des parcelles incluses dans le lot libéré par le départ à la retraite de Michel Darves-Blanc, soit le retrait de toutes leurs parcelles comprises dans l'AFPI. Ces propriétaires donnant comme motif, dans les deux cas, le désir de les exploiter eux-mêmes. Or « *seule une AG peut trancher un sujet aussi important pour le fonctionnement et l'avenir de l'AFPI. En effet, le mitage du lot « Michel Darves-Blanc », ou le retrait de parcelles dans plusieurs zones de l'AFPI, rendraient le travail très difficile pour les exploitants.* »

Georges Quézel-Ambrunaz a aussi indiqué « *que l'expérience montre que l'entretien des parcelles retirées serait vraisemblablement très insuffisant, et que, ainsi, l'argent investi depuis 10 ans par la collectivité (CCVG, Département, Région) aurait été dépensé pour rien.* »

Après ce préambule, l'assemblée générale a approuvé (**) le compte rendu des assemblées du 30 octobre 2010. Puis, après discussion, elle a rejeté (vote à bulletin secret : 62 voix pour, 84 voix contre, 0 blanc) la demande de neuf propriétaires de retirer leurs parcelles du lot libéré par le départ à la retraite de Michel Darves-Blanc. L'assemblée générale a également rejeté (vote à bulletin secret : 67 voix pour, 79 voix contre, 0 blanc) la demande de Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel de retirer de l'AFPI toutes leurs parcelles.

La discussion a ensuite porté sur l'attribution du lot laissé libre par Michel Darves-Blanc. Deux dossiers de reprise

(Françoise Darves-Blanc, Adrien Maurino) ont été transmis par l'AFPI à la DDT (ex-DDA). La commission départementale d'orientation agricole les a examinés en janvier et le préfet de la Savoie a pris, le 25 janvier 2011, deux arrêtés : l'un donnant l'autorisation d'exploiter à Françoise Darves-Blanc, jeune agricultrice en cours d'installation, et l'autre refusant cette autorisation à Adrien Maurino, attendu qu'il est déjà installé.

L'AFPI devant se conformer à ces arrêtés, l'assemblée générale a donc décidé (unanimité) d'établir avec Françoise Darves-Blanc une convention pluriannuelle d'une durée (imposée par la loi) de cinq ans pour l'exploitation du lot libéré par Michel Darves-Blanc.

A la demande de M. Benna, l'assemblée générale du 30 octobre 2010 avait retiré de l'AFPI trois parcelles attenantes à son chalet et à son jardin (d'une superficie totale de 724 m²). Elles faisaient partie d'un lot exploité par Thierry Martin-Cocher qui a accepté un avenant à son bail pour supprimer ces trois parcelles. Le loyer sera révisé proportionnellement à la surface retirée. Enfin Daniel Briançon rejoint le groupe de travail sur l'extension de l'AFPI qui se réunira le vendredi 15 avril 2011.

En fin de réunion, Jacky Maurino a pris la parole « *pour plaider en faveur d'une entente entre les éleveurs de la vallée, gage d'un bon fonctionnement des exploitations agricoles.* » Selon le président de l'AFPI, « *on ne peut qu'approuver sans réserve cet appel, dans nos villages qui auraient très besoin d'un peu d'harmonie. (...) Propriétaires et exploitants devraient rechercher également à se respecter mutuellement et donc à s'entendre de façon convenable.* »

Jacky Maurino a également indiqué qu'un recours contre les arrêtés préfectoraux était possible avec des délais : deux mois à compter du 25 janvier, puis deux mois encore, ensuite, en cas de refus.

(*) Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale du 19 mars 2011.

(**) Aucune abstention, 82 voix pour, et 65 voix contre représentées par Gilberte Girard, Noëlle Noël, Emile et Christiane Quézel-Yoyon, Jean-Baptiste et Jeannine Chaboud-Crousaz, Georges Vanini, Daniel Briançon, Irénée Darves-Blanc, Serge Tardy, Christiane Briançon, Claude Darves-Blanc.

■ BRÈVES

► **FLEURISSEMENT.** L'assemblée générale de l'association Saint-Colomban station fleurie aura lieu le 26 mai prochain à 17 heures, sans doute à la salle des associations au Martinan, et le marché aux fleurs, qui attire chaque année bon nombre de Villarins, se déroulera deux jours après (samedi 28 mai 2011) sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban. – (C. Mayoux.)

► **ENVIRONNEMENT.** Les 19 domaines skiables de Maurienne ont distribué gratuitement aux guichets des remontées mécaniques quelque 13 000 cendriers de poche pour inciter les skieurs à ne pas jeter leurs mégots dans la nature. Une manière de rappeler que, chaque printemps, près de 65 tonnes de déchets sont ramassés (dont de nombreux mégots), abandonnés par les skieurs durant la saison hivernale. – (C. Mayoux.)

► **ENVIRONNEMENT (BIS).** A l'automne, la direction départementale des territoires (ex-DDE) de la Savoie a élagué les talus amonts de la route départementale sur une portion comprise entre l'embranchement des deux routes (après le téléski du Châtelet) et Lachal d'en bas (au droit de la bergerie Bozon). Ce service a également élagué, sur une largeur de 5 à 6 mètres, les talus amonts de la route départementale, entre le jeu de boules du Martinan et l'embranchement de la route qui conduit à Fremezan. De leur côté, les employés de la communauté de communes – libres de déneigement à effectuer – ont déboisé toute la partie comprise entre les deux routes de Lachal, du téléski du Châtelet à l'entrée de Lachal (déboisement qui avait été réalisé par la DDE il y a une quinzaine d'années environ). Ils ont également coupé, sur une largeur de 5 à 6 mètres, tous les arbres situés le long du côté amont de la route de Valmaure, entre la sortie des Roches et la bergerie du Pératon (le bois a été entreposé sur place, à la disposition des propriétaires). Sur le côté aval de cette portion, seuls quelques arbres ont été élagués. Enfin, des travaux d'élagage ont été entrepris au pied des pistes.

► **VILLARDS VALLÉE PROPRE.** Placée sous l'égide de la communauté de communes de la vallée du Glandon, la journée Villards vallée propre aura lieu le 23 avril 2011. Les bénévoles ont rendez-vous à 8 heures devant les mairies. – (C. Mayoux.)

■ BRÈVES

► **PLAN PASTORAL TERRITORIAL.** En réponse à l'appel d'offres lancée pour l'animation du Plan pastoral territorial, qui doit être réalisé de janvier 2011 à décembre 2014, le Syndicat du pays de Maurienne a retenu la société d'économie alpestre pour une prestation de 63 185 euros environ.

► **FROMAGE.** Dimanche 3 juillet 2011, de 10 heures à 19 heures, la commune de La Chambre accueillera la 7^e fête des fromages de Savoie. « *Une manière festive de découvrir les coulisses de la production fromagère* » en terre de Beaufort, « *autour d'animations culturelles et artistiques variées, dédiées aux 7 fromages de Savoie* ». Depuis 7 ans, chaque année dans un lieu différent, l'Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes, aux côtés d'acteurs locaux, organise cette journée qui réunit plus de 10 000 personnes de tous âges.

► **PATOUS.** Suite « *aux nombreuses remarques et inquiétudes que suscite parfois la rencontre de chiens en totale liberté [et] qui plus est se montrant menaçants* », et alors que le retour des beaux jours va favoriser « *[les] activités de plein air, tels que le vélo, la marche en montagne, ou tout simplement les balades à travers les hameaux villarins* », Jean-Marc Bordas, président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, a adressé aux maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban une lettre pour les alerter sur la divagation des chiens sur les deux communes, soulignant que « *celle-ci engendre de l'inquiétude et de l'exaspération dans la population* ». Il a indiqué souhaiter « *voir réactivé l'arrêté municipal réglementant la divagation des chiens* ». Et d'ajouter : « *Il existe une charte de bonne conduite élaborée par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture à l'attention des éleveurs et de leurs chiens Patous. Nous demandons que celle-ci soit mise à la connaissance du public pour une cohabitation plus respectueuse dans l'intérêt de tous.* »

DEUXIÈME CLASSE

De grosses inquiétudes pour son maintien

La baisse de l'effectif des élèves scolarisés dans l'école de la vallée se confirme, hélas, pour la rentrée 2011.

En effet, sur les 22 élèves actuellement scolarisés, 4 partiront en 6^e en septembre prochain et on attend une seule entrée d'enfant de 3 ans.

La communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) a relancé l'offre de location sur les appartements disponibles, en particulier sur l'ancienne école du Premier-Villard. Des possibilités existent encore d'accueillir des familles dans la vallée... Deux ou trois enfants supplémentaires permettraient d'assurer le maintien des deux classes, qui reste incertain dans un contexte où 26 postes d'enseignants des écoles doivent être supprimés en Savoie malgré une hausse attendue de 113 élèves dans le département.

Notre école pourtant est riche de projets. Un voyage éducatif emmènera fin avril les petits Villarins dans le Puy-de-Dôme ; au programme, la visite du château moyenâgeux de Murol et de la vieille ville de Clermont-Ferrand avec ses églises romanes et gothiques, la découverte des phénomènes et des paysages volcaniques avec les cratères et les lacs.

Les enfants seront hébergés à La Bourboule, à égale distance de toutes leurs activités.

Du 14 au 20 mai, une semaine cultu-

relle rassemblera toutes les écoles du canton. Dans ce cadre-là, une journée décentralisée devrait se dérouler à Saint-Colomban le mercredi 18 mai. Diaporama, chants et productions artistiques viseront la mise en valeur du travail effectué par les enfants autour du jardin scolaire qui, tout au long de l'année scolaire, a permis des exploitations éducatives touchant différentes disciplines.

Enfin, les écoliers qui le souhaitent peuvent participer 3 à 4 fois dans l'année scolaire à des rencontres sportives adaptées à leur âge, organisées par l'Union sportive de l'enseignement primaire, parfois le mercredi.

Ecole ouverte sur la vie, scolarisation des enfants de maternelle, classes ne couvrant qu'un ou deux cycles et non l'ensemble de l'école primaire : on comprend que les parents d'élèves se déclarent prêts à intervenir fermement pour le maintien de la structure actuelle de l'école, avec ses deux enseignants accueillant les élèves de 3 ans au CM2.

Concernant la cantine scolaire, et suite à différents problèmes, le conseil de la CCGV a trouvé un accord avec le restaurant Atrium (Saint-Jean-de-Maurienne) pour fournir les repas. Reste à discuter avec le Sivom de La Chambre « pour le portage journalier de ces repas afin de ne pas mobiliser un employé intercommunal pour effectuer ce service ».

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

• **IMMOBILIER.** Suite à la publication de trois articles faisant le point sur l'immobilier (*Le Petit Villarin* numéro 154, décembre 2010), nous avons reçu un courriel de M. Philippe Chavotier, président de la société Gandia et gérant de la société Les Balmettes (promoteur du Mollaret) qui « relève » dans ces textes « un certain nombre de contrevérités, d'informations tronquées sans parler d'une présentation qui manque pour le moins d'objectivité ». Et de nous demander « un échange sur le sujet » à la suite de quoi il apparaît principalement que M. Chavotier « conteste fermement » l'existence d'une réunion dont Maurice Bozon disait dans ces colonnes (interview de Gilbert Pautasso) qu'elle s'était déroulée en janvier 2010 au siège de la Caisse d'épargne en présence de M. Bouvard et des responsables de la société Gandia. M. Chavotier nous a demandé un droit de réponse que nous n'avons pas reçus.

Autre réaction, celle de M. Daniel Boissay qui souhaite « en tant qu'acteur auprès de CLID dans l'élaboration de cette résidence de tourisme » nous « faire part des informations pouvant éclairer (nos) lecteurs. » M. Boissay précise : « La société CLID, porteuse du projet, a obtenu un permis de construire le 6 mars 2008. La société Maulin montagne participation a déposé un recours gracieux contre ce permis le 5 mai 2008, soit le dernier jour légal de recours pour bloquer ainsi toute possibilité d'arrangement et ainsi retarder le démarrage du chantier à la bonne saison. La crise dans l'immobilier touristique étant arrivée à cause de ce retard dû par ce recours (dépôt de bilan de Transmontagne, Résid'hôtel, Monalisa, Quiétude) n'a pas incité les banques à financer CLID dans ce projet. Il est intéressant de remarquer que le recours de Maulin montagne participation est à comparer avec des indemnités de non-création de lits demandées à la commune par la Satvac dont le dirigeant est M. Gaston Maulin. »

• **BOULANGERIE.** En réponse à l'article de Péguy et Stéphane Perrelle, anciens boulangers de Saint-Colomban, intitulé « Les désillusions se sont accumulées », publié dans *Le Petit Villarin* numéro 154 (décembre 2010), la municipalité de Saint-Colomban tient à apporter les précisions suivantes. « Contrairement à ce qui est écrit dans cet article (« Un développement nous semblait promis »), jamais la municipalité n'a promis quoi que ce soit car M. et Mme Perrelle ont pris le fond en janvier 2009, à une période où les travaux du lotissement du Mollaret n'avaient pas débuté (ils ont débuté au printemps 2009). Chacun peut voir les promesses qu'il veut, mais la municipalité, comme les Villarins, sont tout autant déçus de la tournure qu'a pris le projet. Ensuite, M. et Mme Perrelle écrivent : « Le dialogue avec les élus fut souvent décevant, voire inexistant. » Il faut préciser ici que la proposition de vendre le fonds de commerce n'a pas trouvé un assentiment franc et massif parmi les membres du conseil municipal ni apparemment parmi les Villarins. Aussi, quand une réponse est négative, peut-on pour autant parler de dialogue rompu ou inexistant ? Enfin, la municipalité tient à préciser ceci : à ce jour (23 mars 2011), le règlement des deux derniers trimestres de la location du fonds, soit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, n'a toujours pas été effectué. Le dossier est maintenant entre les mains du percepteur de La Chambre qui gère les recouvrements pour la commune. »

■ BRÈVE

► **VIE SCOLAIRE.** Comme sur d'autres circuits de transport scolaire, une certaine turbulence agite parfois le car qui descend et remonte les adolescents de la vallée des Villards au collège de Saint-Etienne-de-Cuines. Ceci a justifié un courrier de rappel à l'ordre des services du conseil général de la Savoie auprès des familles et des jeunes concernés, ainsi qu'une mise au point auprès du père d'un élève qui avait jugé bon d'intervenir, directement dans le car, de façon semble-t-il quelque peu excessive. Un enfant a également été victime de propos totalement déplacés, à caractère raciste (*lire ci-dessous*).

TRIBUNE LIBRE

Aux enfants et aux ados des Villards

Pendant la Seconde Guerre mondiale, s'est déroulée à Paris les 16 et 17 juillet 1942 ce qu'on a appelé « la rafle du Vél'd'Hiv », le Vélodrome d'Hiver, un événement d'horreur et de honte pour la France.

Cet événement a consisté – au seul motif qu'ils étaient juifs – en l'arrestation, puis la déportation en Allemagne dans les camps nazis, de 12 884 Français. La plupart d'entre eux y ont trouvé la mort. Parmi eux 4 051 enfants de moins de seize ans, arrachés à leurs parents, qui ne sont jamais revenus.

Si la volonté d'extermination des juifs dans toute l'Europe en guerre a été véritablement planifiée par le régime nazi, les arrestations et déportations de juillet 1942 à Paris ont été, pour leur part, organisées et réalisées avec le concours actif du gouvernement de l'Etat français d'alors, c'est-à-dire du régime de Vichy et de sa police.

Ces actes criminels ont marqué à jamais les consciences.

Aussi, tout comportement ou toute parole qui, aujourd'hui encore, peuvent s'en rapprocher ou les rappeler si peu que ce soit, doivent être combattus au

nom de la lutte résolue qui s'impose à nous tous contre les monstruosités auxquelles le racisme peut conduire, parfois à partir d'un simple mot, d'un simple geste, d'un simple signe.

C'est pourquoi, quand tu côtoies dans le car, à l'école ou ailleurs, un camarade qui ne partage pas ta couleur de peau, ton origine géographique ou encore ta religion, tu ne dois en aucune façon en tirer avantage, mais au contraire veiller à ce que ni tes paroles ni tes actes ne puissent le mettre à l'écart, l'humilier ou le blesser. Tu dois juste et tout simplement le respecter car ce camarade, cet enfant c'est ton frère ou ta sœur en humanité.

Je suis sûr que, si tu penses à ces deux journées si effroyablement tragiques de juillet 1942, tu comprendras comme une évidence combien il importe que tous nous sachions bien ce qui s'est alors produit et que, du coup, notre attitude quotidienne ne permette pas au fiel et au poison mortel du racisme de réapparaître, aujourd'hui ou demain, sous une forme ou sous une autre, dans le car, à l'école ou ailleurs !

Bon vent à toi.

Paul Paret

visité ainsi qu'un mobile home. On a déploré aussi vitres de véhicules cassées et vols d'autoradios

► **MAIRES DE SAVOIE.** M. Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, président du syndicat du Pays de Maurienne, a été élu président de la fédération des maires de Savoie.

► **APICULTURE.** Le concours 2010 des miels (11^e du nom), organisé par le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie et le rucher des Allobroges de Savoie, a ouvert cette année ses portes à l'Association apicole de Saint-Michel-de-Maurienne – Valloire. 48 jurés ont ainsi eu à départager 172 échantillon, 43 miels de plaine et 129 miels de montagne. Ce concours s'est déroulé dans le restaurant du fort, à Aiton. Au palmarès, on relève le nom d'Yves Bonnivard, médaille d'or dans la catégorie miel de montagne clair.

A propos d'apiculture, un lecteur nous signale que dans le livre d'Edmond Alphandéry (*Traité complet d'apiculture*, Paris, éditions Berger-Levrault, 1931) on peut lire : « Vers 1930, un apiculteur de Haute-Savoie effectuait ses déplacements de la façon suivante : en voiture, de Saint-Hélène sur Isère (347 m d'altitude) à Tamié (1 000 m) ; en chemin de fer, de Sainte-Hélène sur Isère à Saint-Jean-de-Maurienne (543 m) ; à dos d'homme, de Pontamafrey (480 m) à Montpascal (1 450 m) ; et à dos de mullet, de Saint-Alban-des-Villards (1 100 m) aux pâturages de la combe du Merlet (1 900 m). »

► **AMIS DES VILLARDS.** En raison du trop faible nombre de participants (une vingtaine), l'Association des Villarins et des amis des Villards a décidé d'annuler la sortie en car qu'elle avait prévue d'organiser le 26 mars dernier à Lyon.

Petits récits des désordres ordinaires (II)

Cette nouvelle série de faits divers extraits de la presse locale savoyarde, de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, n'est pas exactement une nouvelle version de « Petits récits des désordres ordinaires » publiés, sous ce titre, dans le numéro 150 (décembre 2009) du *Petit Villarin*. Pour la raison suivante.

Nous avons puisé, cette fois, dans d'autres journaux que *L'Indicateur de la Savoie*. Ce titre (« *Journal indépendant, commercial, agricole, politique et littéraire paraissant le samedi* »), publié à Annecy, était d'inspiration catholique, d'un catholicisme qu'on qualifierait aujourd'hui de traditionaliste.

Si *La Gazette de Savoie*, « *Journal officiel pour l'insertion des avis judiciaires* », est plus neutre, avec *Le Patriote Savoisien*, « *Journal politique* » partisan de l'annexion de la Savoie à la France, largement utilisé cette fois, le ton – républicain, mâtiné d'anticléricalisme... – n'est naturellement plus le même. Ce qui modifie la nature des faits rapportés et, quand ils sont rapportés, la façon d'en rendre compte.

Deux exemples.

Le Patriote Savoisien donne un compte rendu de la fête du 14 juillet 1883 à Saint-Colomban (*lire ci-contre*) alors que, et sauf erreur de notre part, *L'Indicateur de la Savoie* passe cet événement carrément sous silence...

L'Indicateur de la Savoie relate longuement (282 mots) l'accident qui s'est produit le 18 septembre 1884 à Saint-Colomban lors d'un retour de foire et qui a coûté la vie à une personne (*Le Petit Villarin* numéro 150, décembre 2009).

Le Patriote Savoisien, lui, se contente de 83 mots mais, parlant de la victime, son correspondant conclut : « *J'ai oublié de vous dire, au sujet de l'accident de voiture, que le charitable curé de notre paroisse n'a voulu l'ensevelir que sous la condition que la commune lui payerait ses honoraires.* » Une précision que n'a pas jugé utile de mentionner *L'Indicateur de la Savoie*.

Ces remarques n'ont pas pour but de pointer du doigt, et à distance, les partis pris des journalistes ou des correspondants d'autrefois. Comme pour mieux souligner que, nous, maintenant... Mais bien plutôt, au contraire, de nous inciter à nous méfier de ce que nous lisons. Même aujourd'hui. Et quel que soit le journal, le bulletin, ou la « feuille de chou » locale...

ADMINISTRATION

► LA GAZETTE DE SAVOIE, 23 NOVEMBRE 1854

On nous écrit de Saint-Jean-de-Maurienne que le malheureux syndic de Saint-Colomban-des-Villard, qu'une diligence a renversé il y a quelque temps, sur la grande route, en lui passant sur le corps, est mort, le 19 au matin, à l'hôpital de cette ville, des suites de cet accident, et que son cadavre a été transporté le lendemain dans sa commune, où il est généralement regretté.

► LA GAZETTE DE SAVOIE, 11 JANVIER 1855
Voici les noms des syndics de commune nommés et confirmés par décret royal du 17 décembre dernier, pour le triennat de 1855-56-57, dans la province de

Maurienne : à Saint-Alban-des-Villards : Ayoud Pierre-Joseph ; à Saint-Colomban-des-Villards : Rostaing-Capaillan Joseph.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 23 AVRIL 1875

Par décret du 15 de ce mois, le sieur Frasson-Botton Louis, maire de Saint-Colomban-des-Villards, canton de Chambéry, a été révoqué de ses fonctions. Nous ne connaissons pas encore exactement le motif de cette révocation attribuée à l'altitude fâcheuse du maire dans le procès des Nageurs.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 4 JUIN 1875

Par arrêté en date du 31 mai, M. le préfet de la Savoie a nommé : maire de Saint-Colomban-des-Villards, M. Martin-Cocher Saturnin, adjoint actuel, en remplacement de M. Frasson-Botton Louis, révoqué ; adjoint au maire de la même commune, M. Martin-Cocher Emmanuel, conseiller municipal, en remplacement de M. Martin-Cocher Saturnin, appelé aux fonctions de maire.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 26 NOVEMBRE 1879

Par décret de M. le président de la République en date du 7 novembre 1879, le maire de la commune de Saint-Colomban-des-Villards a été révoqué de ses fonctions à la suite d'une condamnation prononcée contre lui par le tribunal correctionnel de Saint-Jean-de-Maurienne pour outrages envers la gendarmerie.

COL DU GLANDON

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 21 SEPTEMBRE 1889

Nous sommes heureux d'apprendre que, par une lettre en date du 15 août 1889, M. le directeur du génie à Grenoble a fait connaître à M. le préfet de la Savoie qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que les études soient faites dès maintenant pour l'achèvement du chemin de grande communication n° 13. Cette lettre répond à un vœu émis par le conseil d'arrondissement dans sa session du 12 août 1889, tendant à l'achèvement dans le plus court délai possible du chemin de grande communication n° 13, de Saint-Colomban-des-Villards aux confins du département de l'Isère par le col du Glandon.

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 13 FÉVRIER 1904

La Chambre. Le conseil municipal de La Chambre, dans sa dernière séance, a voté une subvention de 50 francs au syndicat d'initiative de la Savoie, pour contribuer à la construction d'un chalet-refuge au col du Glandon et à l'établissement d'un service de voitures reliant la vallée de l'Oisans (Isère) à celle des Villards (Savoie) ; une souscription a été ouverte, pour le même but, par les soins de MM. Crozet, liquoriste, Jay, maître d'hôtel, et Pomi, notaire.

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 2 JUILLET 1904

La construction du chalet-refuge au col du Glandon avance très rapidement, et l'on a tout lieu de croire que l'inauguration se fera dans les premiers jours de juillet prochain. A dater du 1^{er} juillet, un service journalier de voitures mettra en communication les départements de l'Isère et de la Savoie par le col du Glandon et de la pittoresque vallée des Villards. La route entre le col et Rochetaillée est obstruée

jusqu'au 24 juin, même pour les piétons, par suite de la reconstruction de murs et soutènements.

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 23 JUILLET 1904

Le col du Glandon et l'automobilisme. Le 14 juillet, M. Wagelmockers a fait, le premier, le passage du col du Glandon avec son automobile Mercédès 60-70 chevaux. Le parcours de Rochetaillée au col s'est fait facilement en 1 h 3/4, et la descente, sans incidents, les virages étant bons, en 1 h 1/2 jusqu'à La Chambre. Etaient dans la voiture : Mme Wagelmockers, le docteur et Mme Forestier (avec le chauffeur, 5 personnes.) Route bien tracée, encore un peu caillouteuse près du col mais en somme bonne.

RELIGION

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 2 FÉVRIER 1887

« *J'ons un curé patriote* », chantaient nos pères ; tel ne paraît pas être le cas des habitants de Saint-Colomban-des-Villards, si nous en croyons la lettre suivante que nous adresse un de nos correspondants :

« Dimanche dernier, notre pasteur – je ne puis dire notre doux pasteur, vous allez voir pourquoi – célébrait la sainte messe, lorsqu'au *gloria* les conscrits de la classe entrèrent fort paisiblement à l'église, porteurs de leur drapeau qu'ils déposèrent derrière la grande porte. Ils n'avaient pas pris leurs places, dans le plus grand silence et avec le plus grand respect pour la maison de Dieu, que notre quinteux recteur laissa sa messe en plan, pliant bagage avec une extrême vivacité et nous quittant précipitamment, parce que le drapeau de la République française – la République française qui paie M. le curé – avait fait son apparition, bien timide de pourtant, à l'église. Oui, le drapeau du pays dans les mains d'enfants qui sont appelés à le servir, ce symbole de la patrie est considéré comme séditieux par M. Jacques Rey, notre recteur, qui s'enfuit à sa vue ! A leur tour, les conscrits quittent l'église et le curé y étant rentré, les jeunes gens font de même en laissant cette fois leur drapeau à la porte. Cette satisfaction ne suffit pas à l'impétueux pasteur qui abandonne une seconde fois son poste laissant ses paroissiens bouche bée. Ce n'est pas là le premier fait d'armes de notre cher curé, et il est bien à craindre, s'il ne reçoit vigoureusement sur les ongles, que ce ne soit pas le dernier.»

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 13 FÉVRIER 1887

On nous écrit de Saint-Colomban-des-Villards, 10 février :

« L'incident du 30 janvier a eu des suites. Ce jour, ni messe, ni vêpres à la paroisse. Les fidèles ont dû « se brosser le ventre », comme dit l'autre. Notre desservant, Jacques Rey, est allé, en effet, dire sa messe dans la chapelle de Saint-Claude, au Villard-Martinan. Quelques femmes voulaient y assister, mais impossible : notre curé s'était enfermé en dedans et est resté seul avec l'enfant de chœur ; dans la semaine, d'autres femmes s'étant présentées pour aller à confesse, le doux pasteur leur a adressé cette insidieuse question : « *Avez-vous regardé les conscrits sur la place.* » Sur leur réponse affirmative, refus de confession, sous le singulier prétexte que ses

pénitentes avaient des filles ! Voilà qui est plus fort encore : le 30, il a omis de faire au prêtre ses publications de fêtes : la Chandeleur, Sainte-Brigitte, Saint-Blaise. Ces trois saints sont ordinairement pour le curé trois jours de bonnes recettes. Le défaut de publication au prêtre n'a pas dû garnir la sacoche, mais le bon apôtre s'est rattrapé. Le 6 février, il a fait, en effet, publier par son vicaire les noms de plus de cinquante personnes, femmes, filles et garçons destinés à faire des quêtes à domicile, dans le but de ramasser blé et argent, *pro domo...* du saint homme. Tout ce personnel a parcouru les hameaux de la commune, malgré l'interdiction de la mendicité. Vous ne trouverez pas trop étonnant, Monsieur le Rédacteur, qu'à la condition de suivre de semblables erremens, beaucoup de candidats aspirent à la tonsure. Bon commerce, en effet, dont les produits, ajoutés aux appontements respectables qu'émergent nos ensoutanés, doivent leur constituer une situation assez sortable. Et c'est le naïf paysan, le gogo montagnard, dont la vie est si précaire, qui remplit si benoîtement l'escarcelle cléricale. Pitié... et sottise !»

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 15 AVRIL 1911

Biens volés. Par décret, sont autorisées les créations de bureaux de bienfaisance dont les dotations sont constituées au moyen des biens ayant appartenu aux fabriques des églises dans les communes suivantes : (...) Montgellafrey, Pontamafrey, Saint-Colomban-des-Villards, (...).

14 JUILLET

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 20 JUILLET 1883

Le 14 Juillet a été bien fêté à Saint-Colomban-des-Villards. Dès la veille au soir, un groupe de 25 à 30 jeunes gens de la commune a parcouru les divers hameaux, tambour en tête et drapeau déployé, en faisant entendre des chants patriotiques. Le matin, dès l'aube, les édifices publics, entre autres les écoles et la nouvelle mairie non encore achevée, ont été pavonisés, ainsi que les maisons environnantes. Sur les deux arbres de la Liberté, plantés de chaque côté de la route numéro 12, aux abords de la mairie et de l'hôtel Girard, avaient été placés des drapeaux ainsi qu'un joli foulard et des rubans taffetas rouge et bleu destinés à ceux qui pourraient aller s'en emparer. Vers onze heures, deux banquets ont eu lieu : le premier, à l'hôtel Girard, composé des membres du conseil municipal et de plusieurs autres personnes ; le second, au restaurant Martin, composé en grande partie des jeunes gens qui avaient les premiers donné l'éveil de la Fête nationale. Après les banquets sont venus les jeux, les promenades, un peu contrariés par la pluie, puis enfin les illuminations et le souper qui s'est prolongé jusque vers les dix heures. Pour la première fois, la nouvelle mairie a été splendidelement illuminée ; toutes les fenêtres des deux étages étaient garnies de bougies. Les maisons voisines l'ont été également. En somme, tout s'est passé avec calme, avec ordre, et l'on peut dire que la journée du 14 a été une vraie réjouissance publique. Cela

Petits récits des désordres ordinaires

Suite de la page 10

prouve tout au moins que le régime républicain commence à s'implanter parmi nos paisibles et laborieuses populations des montagnes, car elles comprennent maintenant les avantages d'un gouvernement libre, laborieux et sage.

FAITS DIVERS

► L'ÉCHO DU MONT-BLANC, 12 MARS 1852

Chambéry. Aujourd'hui, à onze heures, le nommé Roch Joseph de Brethunne, condamné à quinze ans de travaux forcés pour plusieurs vols, a subi la peine du carcan ; l'arrêt qui condamne pour infanticide la fille Favre-Tissot Rosalie, de Saint-Colomban-des-Villards, aux travaux forcés à perpétuité et au carcan, a été affiché à tous les carrefours.

► LA GAZETTE DE SAVOIE, 13 JUILLET 1853

La nommée Marie-Josephine Bellot, femme d'Hilaire Mollaret, de Saint-Colomban-des-Villards, en Maurienne, s'est absenteé de la maison maritale en 1850, poussée par la triste nécessité de mendier son pain. Elle n'a pas reparu depuis lors dans la commune. Toutefois, on l'a vue à Aiguebelle, le 11 novembre dernier, jour de foire. On l'a vue plus tard à Grésy-sur-Isère. Mais, depuis, plus de nouvelles. Cette femme doit encore mendier actuellement. Elle est âgée de 75 à 77 ans. Elle était habillée en gros drap gris, selon la coutume de son pays ; elle est de haute taille, quoique courbée par l'âge ; elle a une figure large et pâle et un nez petit. MM. les syndics et curés et tous les citoyens sont priés d'adresser à M. le syndic de la commune de Saint-Colomban-des-Villards, les indications qu'ils pourraient avoir sur l'existence ou sur la mort de cette personne.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN,

5 DÉCEMBRE 1883

Saint-Colomban-des-Villards. Un déplorable accident est arrivé au sieur Auguste Frémillon, chef mineur à la carrière d'ardoises du sieur Tardy. Frémillon faisait dégeler des cartouches de dynamite dans de l'eau chaude. Il paraît qu'une de ces cartouches, amorcée d'une capsule, est tombée au fond du baquet. L'explosion eut lieu aussitôt et broya littéralement la main droite du malheureux mineur. L'un des os de l'avant-bras a été brisé et, en outre, il a eu des brûlures assez graves à la face et surtout aux yeux. Transporté d'urgence à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, il y a subi l'amputation de l'avant-bras droit. L'opération paraît avoir bien réussi et les médecins espèrent lui sauver au moins un œil. Frémillon est marié et père de trois enfants en bas âge.

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE,

8 SEPTEMBRE 1888

Lundi, un nommé Frasse-Mathon Alban, âgé de 58 ans, cultivateur à Saint-Colomban-des-Villards, coupait de l'herbe dans la montagne lorsqu'il est tombé

accidentellement au fond d'un abîme d'une profondeur de plus de 100 mètres et a roulé jusque dans le ruisseau le Glandon où son cadavre n'a été retrouvé que le lendemain. Il laisse une veuve et huit enfants.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 30 JUIN 1892

Samedi 25 juin, vers trois heures et demie de l'après-midi, un grave accident s'est produit à un kilomètre de la Maison-Blanche, où habite M. Horteur, député. A cet endroit, il n'y a, dans l'encaissement de la vallée, que juste la place de la route nationale et du chemin de fer ; l'Arc occupe le reste. Au moment du passage de la malle des Indes, M. Paret, négociant à Saint-Colomban-des-Villards, se trouvait dans cet endroit escarpé et dangereux avec une voiture chargée de marchandises. M. Paret était sur sa voiture avec le domestique du maire de Saint-Rémy. Au coup de sifflet de la locomotive, le mullet de M. Paret s'effraya : les deux hommes

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE,

24 OCTOBRE 1903

Jacques Gottafrey, menuisier à Saint-Alban-des-Villards, a découvert au sommet de la forêt du Nant, sur le versant de Saint-Etienne-de-Cuines, des ossements humains et quelques lambeaux de vêtements d'homme. Il en informa immédiatement le maire de la commune qui fit faire les constatations légales. On suppose être en présence des restes d'un jeune homme d'une commune voisine, qui avait quitté le domicile de ses parents il y a trois ans. Étant pauvre d'esprit, il se sera aventuré à travers la forêt jusqu'au bord du précipice au bas duquel on a retrouvé son cadavre. Il a été inhumé au cimetière de la commune de Saint-Alban.

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE,

16 OCTOBRE 1909

Saint-Sorlin. Le glacier livre sa victime. Il y a trois ans, en septembre 1906, un jeune homme de vingt ans, nommé Jean-Marie Louis Balmain, cultivateur à Saint-Sorlin d'Arves, à la veille de partir pour son service militaire, disparut du pays. Les uns crurent qu'il s'était rendu en Italie, d'autres qu'il avait dû se perdre en

montagne, sur les glaciers des Grandes Rousses, à l'Etendard, situés près de Saint-Sorlin, à une altitude de 3 800 mètres ; des recherches y furent même faites avec des chiens, mais elles demeurèrent infructueuses. Or, jeudi, les ouvriers trouvèrent au pied du dit glacier, dans le lac, un cadavre entièrement décharné et dont la tête se détacha du tronc aussitôt qu'on le toucha. C'était le cadavre de Balmain. Les parents, appelaient, le reconnaissent aux vêtements et aux initiales marquées sur son mouchoir. Tout permet de supposer que ce malheureux jeune homme a dû être victime d'un accident car le glacier l'Etendard est très dangereux par ses crevasses et il ne faut s'y exposer qu'avec de bons guides.

INCENDIES

► LA GAZETTE DE SAVOIE, 26 JUILLET 1855

Pendant la nuit du 23 au 24 juillet courant, un incendie effroyable a éclaté au hameau de Lachal (commune de Saint-Colomban-des-Villards, province de Maurienne). En peu d'instants, 59 maisons auraient été la proie des flammes. Les détails manquent encore.

► LA GAZETTE DE SAVOIE,

8 NOVEMBRE 1856

Trois nouveaux incendies viennent d'avoir lieu en Maurienne, un dans la commune de Saint-Pancrace, l'autre à Jarrier, le troisième à Saint-Colomban-des-Villards. Dans cette dernière commune, le feu s'est déclaré le 3 novembre courant, à neuf heures du matin, et a consumé six maisons. Deux de ces bâtiments étaient assurés ; la maison du nommé Claude Tronel était garantie par la compagnie anonyme de Turin. L'autre construction, appartenant à Tronel-Tissot Jean, était assurée par la société française La Paternelle qui, dans ces derniers temps, a effectué un grand nombre d'opérations en Maurienne et dans les

autres provinces de Savoie. Les agents des sociétés se sont empressés de se transporter sur les lieux pour l'évaluation des dommages qui ne tarderont pas à être acquittés aux assurés. Ces faits doivent servir d'exemple à nos habitants des campagnes qu'une incurie blâmable empêche de profiter des avantages des assurances.

► LA GAZETTE DE SAVOIE,

2 NOVEMBRE 1861

Le 25 de ce mois (octobre), un incendie épouvantable s'est déclaré au hameau de Villard-Martinan, commune de Saint-Colomban-des-Villards. En moins d'une heure, quarante-deux habitations sont devenues la proie des flammes, et le village tout entier eût brûlé sans les secours énergiques qui ont été apportés par les soins de la brigade de gendarmerie de Saint-Colomban. Sans pompes, presque sans ustensiles, manquant d'eau et ayant à lutter contre le découragement des habitants, la gendarmerie a eu beaucoup de peine à organiser le sauvetage. Dix-huit maisons ont pu être préservées du feu grâce au dévouement admirable du curé et du notaire de Saint-Colomban et de deux ecclésiastiques de Saint-Alban, grâce surtout au zèle courageux des brigades de gendarmerie de Saint-Colomban et de la Chambre. (...) Les pertes sont énormes pour un pauvre village des montagnes ; une évaluation provisoire les porte à plus de 86 000 francs. Cent quatre-vingt dix personnes sont sans abri ; leur récolte, leur mobilier, leur linge, ont été détruits ; le bétail seul a pu être sauvé. Personne n'a péri. Deux hommes blessés assez grièvement ont été transportés aussitôt à l'hospice de Saint-Jean-de-Maurienne où ils ont reçu tous les soins que réclamaient leur état. La cause du sinistre n'est pas encore bien connue ; on l'attribue cependant à l'imprudence de jeunes enfants jouant avec des allumettes chimiques. Dans tous les cas, la malveillance y est complètement étrangère.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN, 15 MAI 1886

Le 10 mai, vers neuf heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré au hameau de Valmaure, commune de Saint-Colomban-des-Villards, et y a consumé 10 corps de bâtiments habités par 15 propriétaires. Le feu a pris naissance à la toiture de la maison Bozon-Vialle et n'a pu être circonscrit, faute d'eau, par les habitants accourus sur les lieux. Les pertes s'élèvent approximativement à 36 000 francs. Rien n'était assuré. La cause de cet incendie est encore inconnue. Tout soupçon de malveillance doit être écarté. Aucun accident de personne n'a eu lieu.

DIVERS

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE,

30 JANVIER 1886

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Saint-Jean-de-Maurienne, le mardi 19 du courant à 4 heures moins un quart du matin. D'après les persévéantes observations du savant cardinal Billiet, sur les tremblements de terre, Saint-Jean-de-Maurienne se trouverait dans le centre le plus privilégié de la Savoie pour ce genre de distraction.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN,

14 OCTOBRE 1889

Exposition universelle. Hier, dimanche, sont partis des gares d'Albertville, de Chambéry et d'Aix, 60 délégués ouvriers de Savoie auxquels des bourses ont été accordées par le comité départemental à l'aide de fonds alloués par les communes, le conseil général et l'Etat. Ces délégués sont : (...) Favre-Descotes, de Saint-Colomban des Villards (...).



■ Ardoisières de Saint-Colomban. Assis, au premier rang : Joseph Bozon. Au second rang, 2^e en partant de la gauche : Marcel Martin-Cocher, puis, en suivant : René Bellot-Mauroz, Marcel Favre-Bonté et Elie Martin-Cocher.

COLL. M. FAURE-NOVEL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2010

Absents : Claude Bérard, Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Norbert Combet), Albert Genin et Philippe Girard.

Du fait de l'absence des délégués communautaires de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, le point numéro 2 de l'ordre du jour (mise en place d'une attribution de compensation pour les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban-des-Villard) et le point numéro 3 (attribution d'une compensation provisoire pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines) seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

1 - Office du tourisme

En attendant le vote des subventions qui seront inscrites au budget 2011, et afin d'assurer les charges de fonctionnement de l'office du tourisme de la vallée du Glandon, le conseil communautaire décide (unanimité) d'attribuer une avance de 60 000 euros (15 000 euros par mois, de janvier à avril inclus) à prendre sur la subvention 2011 dont le montant sera fixé ultérieurement.

2 - Budgets

Le conseil communautaire approuve les modifications budgétaires suivantes. Dans le budget général : autre personnel extérieur : + 6 000 euros ; rémunérations du personnel non titulaire : + 12 000 euros ; cotisations à la caisse de retraite : + 1 300 euros ; cotisations aux Assedic : + 700 euros ; club enfants : + 22 000 euros ; zone intercommunale : - 22 000 euros ; contribution à des organismes de regroupement : + 13 000 euros ; intérêts réglés à l'échéance : - 33 060 euros ; autres charges exceptionnelles : 60 euros. Dans le budget des gîtes : front de neige : - 7 000 euros ; mur au bâtiment d'accueil (La Pierre) : + 7 000 euros. Toutes ces modifications budgétaires se font à « sommes nulles ».

3 - Travaux

Le conseil accepte deux avenants concernant les lots 10 et 11 (revêtements de sol souple collés, carrelage, etc., attribués à l'entreprise Les Sols 73) de la rénovation de l'ancienne école du Premier-Villard (1 473,71 € TTC) et deux avenants concernant le réaménagement de l'ancienne salle de l'office de tourisme (Chef-Lieu de Saint-Colomban) en salle d'activités, soit pour le lot 8 (peintures, entreprise Rocchietti, 3 128,64 € TTC) et pour le lot 5

(plomberie, sanitaire, VMC, chauffage, entreprise Laurent Martin-Cocher, 3 981,48 € TTC). Par ailleurs, le conseil décide l'achat de mobilier pour ces salles (10 grandes tables et 2 petites tables pour enfants, chaises, etc.) pour un montant maximum de 7 000 euros. Cette salle devrait accueillir le club enfants en février prochain.

4 - Questions diverses

Le conseil communautaire :

- attribue une indemnité de conseil de 553,74 € net au comptable de la trésorerie de La Chambre qui est chargé des fonctions de receveur de la communauté de communes ;
- octroie une avance de 200 euros (sur la subvention 2011) à l'Association foncière pastorale intercommunale ;
- approuve le tarif des navettes reliant les communes au domaine skiable (310 euros par jour et par véhicule, entreprise Gonthier). Les deux arrêts situés devant la mairie de Sainte-Marie-de-Cuines et l'Etap Hôtel (Sainte-Marie-de-Cuines) seront reconduits cette année.
- est informé que le programme de goudronnage des routes prévu sur la commune de Saint-Alban, programmé pour l'automne 2010 et non réalisé à cette date pour des raisons climatiques, est reporté au printemps 2011 ; le conseil donne tout pouvoir au président de la CCVG pour signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux de goudronnage ;
- nomme Maurice Darves-Bornoz comme membre titulaire au sein du conseil syndical du Sivav, en remplacement de Serge Tardy ;
- prend connaissance du degré d'avancement des dossiers suivants :

- cantine scolaire : un essai de 15 jours a été fait avec l'Atrium – restaurant de Saint-Jean-de-Maurienne – concernant les repas de la cantine scolaire. Cet essai s'est avéré très satisfaisant quant à la qualité des repas servis ;

- ordures ménagères : sauf imprévu, l'installation des containers semi-enterrés sera effectuée à l'automne prochain sur les deux communes villarines ;

- front de neige : Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, intervient sur l'état d'avancement d'un projet inscrit au budget 2010 consistant à réaliser un complexe touristique et commercial sur le front de neige de la station de Saint-Colomban. Après discussion, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'engager une procédure de consultation de « programmistes » concernant ce projet.

● SÉANCE DU 19 JANVIER 2011

Tous les conseillers présents.

1 - Attributions de compensation

Le président rappelle le contexte de la création et des évolutions de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG).

En 2002, le district des Villards, regroupement à fiscalité additionnelle, est transformé en communauté de communes également à fiscalité additionnelle avec vocation à soutenir des projets communaux d'intérêt communautaire. En 2004, la CCVG abandonne la fiscalité additionnelle et passe en taxe professionnelle unique (TPU). Lors de ce changement, aucune attribution de compensation n'a été allouée aux communes alors membres (Saint-Alban et Saint-Colomban). Fin 2007, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines intègre la CCVG qui définit dans de nouveaux statuts ses compétences.

Cette modification du périmètre et des compétences est réalisée sans formalisation des transferts de compétences (biens, personnels, charges, ressources, etc.) et des attributions de compensation pour les communes membres. Il n'y a pas de trace de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées, ni de rapport d'évaluation des transferts et de leurs financements. Il rappelle également qu'un certain nombre de compétences définies dans les statuts ne sont pas réellement exercées ou sont exercées partiellement par la CCVG. En conséquence, elle porte actuellement des financements qui ne sont pas en adéquation avec l'exercice de ses compétences. Dans ce contexte approximatif, encouragée par les services de l'Etat, la CCVG souhaite fixer des attributions de compensation aux trois communes membres tenant compte des transferts de compétences opérés lors de l'intégration de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines (...) ceci afin de mettre sur un pied d'égalité les communes membres et de favoriser une réelle coopération.

Ces attributions pourraient s'évaluer selon les principes suivants :

- 1) les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban reprennent les emprunts contractés par la CCVG et, antérieurement, par le district des Villards, afin de mettre à niveau la CCVG, pour une intégration optimale de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines ;
- 2) cette reprise de la dette s'accompagnera du transfert à

chaque commune de la pleine propriété des réalisations associées et du versement par la CCVG d'une attribution de compensation (dont les références sont les données budgétaires au 1^{er} janvier 2008, date d'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines) constituée principalement de l'annuité de la dette ;

3) un chiffrage précis, à posteriori, de ces transferts et attributions étant très délicat, les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban conviennent que les transferts de la dette et de l'attribution de compensation se fait sur la base de 1/3 pour Saint-Alban et 2/3 pour Saint-Colomban et que les réalisations sont transférées à la commune sur laquelle elles se trouvent ;

4) l'attribution de compensation de chaque commune sera affinée par la suite en fonction des transferts réellement effectués. Le président propose donc, après étude par la commission locale d'évaluation des charges transférées :

• d'affecter les remboursements des emprunts à hauteur de 591 000 euros à raison de 197 000 euros à Saint-Alban et de 394 000 euros à Saint-Colomban. (Pour obtenir ces montants, il sera nécessaire de renégocier certains prêts avec les prêteurs ou d'établir une convention entre les deux communes.) ;

• de verser une attribution de compensation provisoire de 197 000 euros à Saint-Alban et de 394 000 euros à Saint-Colomban, et de 350 000 euros à Sainte-Marie-de-Cuines.

Il propose de mener des réflexions afin de réviser et d'affiner la définition des compétences et des statuts afin que la CCVG et les communes membres disposent d'une base claire et applicable de leurs rôles et de leurs responsabilités propres. Ces nouveaux statuts pourront notamment permettre d'optimiser les complémentarités entre les communes du haut et celles du bas.

Il propose, pour ce faire, de créer un comité de coopération intercommunale réduit et opérationnel, composé de 4 membres représentant chaque collectivité (président de la CCVG et maire de chaque commune membre)

dont le rôle serait de réfléchir et de proposer des nouveaux statuts et de définir les compétences exercables entrant dans l'intérêt communautaire, et d'être le relais auprès de chaque conseil municipal.

Après discussion, le conseil communautaire approuve ces propositions.

2 - Cantine scolaire

Suite à différents problèmes (marchandise périmee, caillou retrouvé dans un repas etc.) intervenus avec Factuel, fournisseur de repas à la cantine scolaire, le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de prendre l'Atrium (restaurant de Saint-Jean-de-Maurienne). Par ailleurs il faudra voir avec le Sivom pour le portage de ces repas afin de ne pas mobiliser un employé intercommunal pour ce service. Pierre-Yves Bonnivard est chargé de porter cette question à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical du Sivom.

3 - Fumière

Pierre-Yves Bonnivard informe le conseil de l'avancement du projet et fait le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2010. La communauté de communes s'orienterait plutôt sur la fabrication de compost (*NDLR : lire Le Petit Villarin numéro 154, décembre 2010*). Un plan et un devis ont été faits par la chambre d'agriculture pour l'emplacement de ce projet sur les terrains en face de la déchetterie. Pierre-Yves Bonnivard est chargé de se renseigner auprès de la chambre d'agriculture pour avoir plus de renseignements sur ce projet et notamment concernant l'implication des agriculteurs dans ce projet.

En fin de réunion, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, propose au conseil communautaire de prévoir au budget 2011 l'achat d'un tractopelle JCB d'occasion.

Et Pierre-Yves Bonnivard, en rapport avec le projet de création d'une communauté de communes sur le canton de La Chambre, s'interroge sur l'avenir de la CCVG et souhaiterait que les élus communautaires prennent position sur cette question.

Lire la suite page 13

■ BRÈVE

► **CCVG.** Les relations entre les employés (service technique) de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) et ceux de la commune de Saint-Colomban (voire ceux de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines...) seraient, pour le moins, tendues. Par ricochet, chaque collectivité défendant les « siens », ces tensions pousseraient, dit-on, les responsables villarins à envisager sérieusement de faire « outils et cuves de fuel à part » avec participation du garage de Lachenal. Au moment même où l'on incite les communes à se regrouper en communautés de communes pour que celles-ci, entre autres raisons, mutualisent leurs moyens... Par ailleurs – et ceci explique peut-être cela... – des Villarins, propriétaires de parcelles de terrain situées au lieu-dit Sous-la-Croix (à Saint-Colomban, le long de la route départementale, en face de la déchetterie), ont reçu récemment une lettre de la CCVG leur demandant s'ils étaient vendeurs. Sans plus de précision... Pour y construire un nouveau garage ? Pour y aménager une fumière ?

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Comptes rendus des conseils Communauté de communes

Suite de la page 12

● SÉANCE DU 18 MARS 2011

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 mars 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Le conseil communautaire, au complet, a approuvé les comptes rendus des réunions du 17 décembre 2010 et 19 janvier 2011.

1 – Ecole du Premier-Villard

Suite aux travaux de réaménagement de l'ancienne école du Premier-Villard, le conseil communautaire accepte un avenant, concernant le lot électrification, pour l'installation de paraboles permettant de recevoir la télévision.

2– Déneigement

Après une saison d'essai, le conseil communautaire décide (7 voix pour et une abstention : Pierre-Yves Bonnivard) d'acquérir le tracteur pris en location à l'automne dernier pour déneiger cet hiver, et d'acheter (unanimité) un tracto-pelle JCB de petit gabarit.

3 – Équitation

Philippe Girard présente au conseil un projet d'extension du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines qui permettrait d'avoir sur le canton une structure ouverte adaptée à la période hivernale, permettant de pratiquer l'activité équitation toute l'année. Le conseil communautaire donne son accord de principe pour que la CCVG soit maître d'ouvrage et porte le projet qui peut prétendre à des subventions.

C'est l'office de tourisme (OT) de la vallée du Glandon qui va reprendre cet été l'activité « équitation » par l'intermédiaire de Chantal Berthier. Pour compenser cette reprise, le conseil accepte que la CCVG octroie 5 000 euros de subvention supplémentaire à l'OT.

4 – Salle des fêtes

A cause d'un problème administratif non encore réglé, concernant le contrôle électrique de la salle des fêtes de Saint-Colomban, le conseil refuse de louer cette salle à Julie Gobin qui souhaitait organiser une soirée dansante les 1^{er} et 2 avril 2011.

5 – Divers

Le conseil communautaire : • donne son accord pour allouer une subvention à l'école des Villards qui va organiser une journée culturelle aux Villards. Cette subvention viendra en complément de celles que pourront octroyer les autres collectivités sollicitées. (Le Sivom du canton de La Chambre a d'ores et déjà attribué une subvention de 4 000 euros) ;

• accepte de verser une allocation de 200 euros à Clément Girard qui a effectué, en février, dans le cadre de ses études, un stage technique (approche des tracteurs) de 15 jours à la CCVG.

En fin de réunion Claude Bérard indique avoir été interpellé par une personne origininaire des Villards, à propos d'une demande d'acquisition formulée par la CCVG pour acquérir des terrains près de la déchetterie. Puis le conseil communautaire fait la connaissance de Gérard Bordon, conseiller municipal de Sainte-Marie-de-Cuines, qui devrait être nommé conseiller communautaire après le décès d'Albert Genin (*lire page 16*).

CANTONALES

Intercommunalité cantonale : qu'en pensent les Villarins ?

Les élections cantonales du 20 et 27 mars 2011 étaient les dernières du genre. La loi du 16 décembre 2010 prévoit en effet, et notamment, la suppression des conseillers généraux et des conseillers régionaux et leur remplacement par des conseillers territoriaux (élus au niveau des cantons) qui siégeraient dans les deux assemblées (départementale et régionale). La première élection de ce type aura lieu en 2014. Jean-Louis Portaz a donc été élu conseiller général pour un mandat réduit de moitié (3 ans).

Pour la première fois, la parité s'appliquait à ces élections cantonales : les candidats devaient se présenter avec un suppléant de l'autre sexe. Dans le canton de La Chambre, Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale à Saint-Alban, est la suppléante de Jean-Louis Portaz (1). La vallée des Villards a failli compter un autre candidat, comme titulaire cette fois, avec Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal de Saint-Colomban et vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Finalement Pierre-Yves Bonnivard ne s'est pas présenté.

Pour expliquer aux électeurs de Saint-Alban le sens de sa candidature, Jacqueline Dupenloup leur avait adressé (23 janvier 2011) une lettre dans laquelle elle indiquait : « Je ne mettrai nullement en avant dans cette campagne électorale le fait que je suis conseillère municipale à Saint-Alban-des-Villards. En effet, j'ai été élue dans notre petite commune sur une liste qui ne se réclamait d'aucune orientation politique et rassemblait même, sur ce plan, des candidats d'opinions divergentes. »

Après avoir résumé ses convictions (école, santé, transports, etc.), elle donnait aussi, dans ce courrier, son point de vue sur la question de l'intercommunalité dans le canton : « Opposée à la réforme actuelle des collectivités territoriales qui éloigne encore des citoyens les lieux et les acteurs de prises de décision, je crois au rôle primordial des communes dans la gestion des services de proximité et comme pilier de notre démocratie. Je souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités, la détermination des compétences qu'elles exercent, demeurent fondées sur leur libre choix et ne soient pas soumises à des contraintes financières qui faussent la donne (du type « vous ne serez aidés que si vous acceptez telle ou telle intercommunalité »). » Puis, revenant aux cas de Saint-Alban et de la vallée des Villards, elle conclut : « Pour qu'une vie réelle et dynamique s'y réinstalle, n'est-il pas fondamental (...) que l'intercommunalité soit fondée sur une vraie notion de « bassin de vie » et sur l'impératif de mieux répondre aux besoins quotidiens des habitants ? »

Cette question de la coopération intercommunale dans le canton de La Chambre, qui va être âprement débattue cette année (notamment sur le point de la représentativité des communes) n'a été que peu évoquée par les candidats aux cantonales. Seul Philippe Bost s'est prononcé pour la création d'une communauté de communes à l'échelle du canton ; Daniel Dufreney et le candidat du Front national, par prudence ou par désintérêt, ne se prononcent pas. Néanmoins, en début d'année, à l'occasion des voeux, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, et Joseph Blanc, maire de Saint-Etienne-de-Cuines, ont déclaré publiquement être favorable à un regroupement de toutes les communes.

Et aux Villards ? A part Jacqueline Dupenloup, très peu d'élus se sont exprimés publiquement sur le sujet. Au printemps 2009, un débat avait été ouvert au sein du Sivom de La Chambre pour discuter des conclusions d'une étude portant sur la représentativité des communes au sein d'une future communauté de communes cantonale. Ce débat – parfois vif – avait été suivi d'un vote auquel les délégués villarins n'avaient pas pris part. Mais, à cette occasion, le maire de Saint-Alban s'était dit « très partagé » et Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué : « Le conseil municipal de Saint-Colomban s'est réuni de manière informelle et, entre nous, on est tous d'accord pour rester avec nos partenaires de Saint-Alban et de Sainte-Marie. » Un point de vue qu'il avait réitéré dans une lettre adressée le 17 mai 2009 au président de la CCVG et aux élus des trois communes membres pour dénoncer le fonctionnement de la CCVG : « (...) Il serait catastrophique pour les communes membres de modifier le périmètre (et donc la fiscalité par le biais de la taxe professionnelle) de la CCVG » (2).

(1) Il faut remonter en 1973 (23 septembre) pour trouver un candidat villarin à des élections cantonales. Ce jour-là, Jacques Paret-Dodon avait recueilli 24,0 % des suffrages exprimés (609 voix), et c'est Sébastien Berthier (PCF) qui avait été élu conseiller général. Il le restera jusqu'en 1985.

(2) On peut imaginer que le regroupement cantonal s'effectue en demandant aux 11 communes du canton, non encore membres d'une structure intercommunale, de rejoindre la CCVG. Dans ce cas, les avantages de la CCVG seraient conservés et bénéficieraient à 14 communes au lieu 3, comme actuellement (sur ces mécanismes, lire *Le Petit Villarin* numéro 148, juin 2009, pages 12 et 13).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTONALE

La procédure administrative est ouverte

Avec la publication, le 30 janvier 2011, du décret d'application de la loi du 16 décembre 2010 relative à l'organisation et au fonctionnement des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI), l'élaboration d'une nouvelle carte intercommunale, affectant toutes les communes, va entrer dans sa phase active pour être achevée au 1^{er} juin 2013 (*).

Dans tous les départements, le législateur a prévu qu'un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) serait adopté avant le 31 décembre 2011, suivant les étapes suivantes : présentation du schéma à la CDCI ; avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés (pendant un délai de 3 mois) ; le projet et les avis recueillis sont soumis à la CDCI, durant un délai de 4 mois, avec possibilité de modifier le projet à la majorité des deux tiers de ses membres ; arrêté préfectoral arrêtant le schéma.

Jusqu'au 1^{er} juin 2013, le schéma départemental sera ensuite mis en œuvre par des arrêtés (spécifiques à chaque EPCI ou syndicats mixtes) pris après accord des élus et, en cas d'échec de la concertation, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

Les CDCI (qui doivent comprendre au moins 40 membres) devaient être renouvelées pour le 16 mars 2011 au plus tard. Les préfets étaient chargés d'organiser les élections des représentants des communes (40% des sièges), des EPCI (40% des sièges) et des syndicats de communes et syndicats mixtes (5% des sièges), le conseil régional (5% des sièges) et le conseil général (10% des sièges) élisant leurs représentants selon le même mode de scrutin.

Dans chacun des collèges, le décret du 30 janvier 2011 fixe les conditions d'attribution d'une part proportionnelle de sièges aux communes et aux EPCI situés, en tout ou partie, dans les zones de montagne et leur garantit un siège minimum.

En Savoie, la commission départementale ne résulte pas d'une élection. C'est la fédération des maires de Savoie, présidée par Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, qui a été chargée d'établir la liste des représentants au sein des différents collèges (autres naturellement que les collèges du conseil régional et du conseil général) en choisissant – comment ? – des noms sur une liste des candidatures reçues. Son bureau s'est réuni le 18 février dernier.

Sur cette liste, on note la présence, comme titulaires, de Claude André, maire de Saint-Martin-sur-La-Chambre (seul élu du canton de La Chambre), Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, et Bernard Pellicier, délégué de la communauté de communes de l'Arvan, et, comme suppléant, en troisième position, celle de Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Les suppléants seront appelés à siéger uniquement dans le cas où un membre titulaire est absent et par ordre de désignation sur la liste des suppléants...

La première réunion de cette commission est fixée au 11 avril 2011. Mais fin mars début avril, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne devrait réunir le président de la CCVG et les maires des trois communes membres de la CCVG pour « parler de l'intercommunalité dans le canton ».

(*) Décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS

Olivier & Marie-Pierre

U S I N A G E D E P R É C I S I O N
C O N S T R U C T I O N M É C A N O - S O U D É E

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses

34130 VALERGUES

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

SAINT-ALBAN**● SÉANCE DU
18 FÉVRIER 2011**

Absente : Jacqueline Dupenloup (procuration à Patricia Valcke).

1 - Coupe de bois

Le conseil accepte la proposition de l'ONF qui estime à 6 380 euros la recette d'une coupe de bois dans la forêt communale du Nant (parcelles sections L et N). Auxquels, il faut ajouter entre 2 500 et 3 000 euros correspondant à environ 100 m³ de bois pour la chaufferie. La recette totale serait donc de l'ordre de 9 000 euros.

2 - Cimetière

Pour agrandir le cimetière, côté nord, la commune doit encore

acquérir deux parcelles : l'une située section G, numéro 1452 appartenant à Jean-Luc Mermoz, qui a déjà donné son accord verbal pour la vendre, et l'autre située section G, numéro 1450, appartenant en indivision à Ulysse Darves-Blanc, Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel née Darves-Blanc. Ulysse Darves-Blanc a donné verbalement son accord tandis que Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel, interrogés à plusieurs reprises, n'ont toujours pas donné leur réponse. Dans la mesure où les accords pour un achat à l'amiable sont obtenus, le maire propose de retenir le meilleur prix pour les vendeurs entre une estimation demandée aux Domaines et l'estimation faite dans le partage judiciaire de l'indivision Darves-Blanc. Le conseil municipal approuve ces acquisitions.

3 - Gîte communal

Le conseil municipal accepte la proposition du maire concernant les tarifs de location du gîte communal les Jouvières. Les nouveaux tarifs visent à permettre de louer le rez-de-jardin du gîte (cuisine, séjour, salon et cour fermée) à des groupes (pour des fêtes familiales par exemple) et, ce, à un prix comparable à ceux pratiqués par des communes voisines, et à moduler les tarifs des nuitées pour favoriser les familles avec enfants, ou les groupes, tout en restant cohérent, pour tous, par rapport à des chambres d'hôtel (exemple : pour une famille avec 2 enfants de 11 et 12 ans dans la chambre 3, en période de vacances scolaires, il en coûterait 44 euros.)

4 - Subventions

Les subventions d'équipement versées par les communes doivent être désormais amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé. Le conseil municipal fixe (6 voix pour et 2 abstentions) à 2 ans la durée de cet amortissement.

5 - Divers

Le conseil municipal :

- reconduit le prix de la carte d'affouage (10 euros) et de la carte pour l'achat de lot de bois communaux (sur pied) de 2 à 5 stères selon la difficulté d'exploitation (10 euros) ;

• reconduit la possibilité d'une avance de trésorerie auprès du Crédit agricole (taux approximatif : T4M + 0,8 qui sera précisé au moment du renouvellement) ; cette avance sera nécessaire au moment des travaux d'adduction d'eau potable ;

• pour faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011, et en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise (6 voix pour et 2 abstentions) le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant autorisé est de 500 euros au chapitre 20 et de 40 000 euros au chapitre 23 ;

• suite à la lettre envoyée par la

d'un emploi temporaire complémentaire à celui d'employé territorial à temps plein, mais sûrement pas avec ce profil de poste.»

• Séance du 3 décembre 2010 :

Budget modificatif : « *Le budget, ni les travaux effectués, ne font l'objet d'aucun examen collectif sérieux. Nous ne sommes pas associés à la définition des priorités et du calendrier, nous nous sommes donc abstenus lors des votes.»*

Les élus poursuivent : « *Sur d'autres sujets, nous avons voté à l'unanimité, comme par exemple sur la demande de subvention pour l'alimentation en eau potable ou sur plusieurs points précis (fixation du loyer d'un gîte communal, amélioration d'une petite portion de chemin menant au Mollard, etc.). Mais on ne peut que constater que le travail commun sur de vrais projets n'est pas possible, notre conception de la vie d'une commune et du travail d'un conseil municipal n'étant pas celle de notre maire, comme le démontrent clairement certains points évoqués plus haut.»*

Et concluent : « *Enfin, nous regrettons une nouvelle fois que Monsieur le Maire donne parfois à nos interventions en séance une teneur qu'elles n'ont pas, et nous déplorons que l'information ne circule pas au sein du conseil, du moins envers les conseillers minoritaires. Nous apprenons certaines décisions, engageant l'avenir de la commune, par la lecture du panneau d'affichage de la mairie.»*

maison familiale rurale de Chatte (38160), qui a comme élève Nicolas Arpin demeurant à Saint-Alban, et après discussions (pointant entre autres l'avantage des formations avec apprentissage pratiquées par certaines écoles privées), refusé (1 voix pour, 3 contre et 4 abstentions) l'octroi d'une subvention à cette institution privée. Le conseil municipal (unanime) décide aussi que l'aide apportée par la commune aux CAT et aux établissements similaires doit être limitée aux établissements situés en Savoie.

- adopte (5 voix pour et 3 abstentions) une révision de la rédaction de la page 3 du règle-

ment intérieur du conseil (les pages 1 et 2 restant inchangées). (lire ci-dessous).

En fin de réunion, le conseil est informé des remerciements de personnes, reçus à la mairie, concernant les travaux réalisés en 2010 et les colis de Noël ; d'un voyage organisé avec la commune du Thyl, mais ouvert à tous, concernant les boîtes de Sainte-Reine ; d'une subvention de 85 000 euros d'ores et déjà accordée par le conseil général pour les travaux d'alimentation en eau potable. Pour ces travaux, la commission d'appel d'offres se réunira le 6 avril 2011 à 16 heures et le 20 ou 27 avril 2011 à 16 heures

OPPOSITION MUNICIPALE**Les élus minoritaires expliquent leurs votes**

Dans une lettre adressée le 15 janvier 2011 aux électeurs de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke, conseillers municipaux minoritaires, sont revenus sur quelques points traités lors des derniers conseils municipaux, pour expliquer leurs votes.

• Séance**du 7 septembre 2010 :**

– conduite d'eau potable, raccordement à la conduite du SAAEMM : « *Nous n'avons pu nous prononcer sur le choix du maître d'œuvre (il nous aurait fallu consulter en séance une brochure de 30 pages, qui circulait entre tous les conseillers municipaux).»*

– choix du type d'aménagement de la route au Bessay : « *Nous avons voté contre, plusieurs points n'étant pas éclaircis et le choix des habitants exprimé lors de la réunion du comité consultatif n'étant pour l'heure pas pris en compte.»*

– création d'un poste d'employé communal à temps partiel : « *La définition de certaines fonctions du poste n'est pas acceptable. Comment expliquer que la personne recrutée pour des « besoins occasionnels » ait pour fonction, outre de « remplacer le titulaire du poste lors de ses divers congés », de « faire certains travaux que l'employé titulaire ne sait pas ou sait mal faire » et de « servir de relais au maire par rapport à l'employé titulaire » pour, entre autres, « (...) participer à l'évaluation des travaux réalisés ? Certes notre commune a besoin*

d'un emploi temporaire complémentaire à celui d'employé territorial à temps plein, mais sûrement pas avec ce profil de poste.»

• Séance du 3 décembre 2010 :

Budget modificatif : « *Le budget, ni les travaux effectués, ne font l'objet d'aucun examen collectif sérieux. Nous ne sommes pas associés à la définition des priorités et du calendrier, nous nous sommes donc abstenus lors des votes.»*

Les élus poursuivent : « *Sur d'autres sujets, nous avons voté à l'unanimité, comme par exemple sur la demande de subvention pour l'alimentation en eau potable ou sur plusieurs points précis (fixation du loyer d'un gîte communal, amélioration d'une petite portion de chemin menant au Mollard, etc.). Mais on ne peut que constater que le travail commun sur de vrais projets n'est pas possible, notre conception de la vie d'une commune et du travail d'un conseil municipal n'étant pas celle de notre maire, comme le démontrent clairement certains points évoqués plus haut.»*

Et concluent : « *Enfin, nous regrettons une nouvelle fois que Monsieur le Maire donne parfois à nos interventions en séance une teneur qu'elles n'ont pas, et nous déplorons que l'information ne circule pas au sein du conseil, du moins envers les conseillers minoritaires. Nous apprenons certaines décisions, engageant l'avenir de la commune, par la lecture du panneau d'affichage de la mairie.»*

■ BRÈVE

► **TRAVAUX.** Le conseil général de la Savoie a entrepris la suite des travaux de réfection de la route, à Saint-Alban, entre la route départementale 927 et le hameau du Premier-Villard. Ces travaux ont débuté le 16 mars et dureront jusqu'au 8 avril 2011. Ils entraînent la coupure totale de la circulation au droit des travaux.

Règlement intérieur du conseil : les modifications adoptées

Suite à la protestation des élus de l'opposition concernant un point du règlement intérieur adopté en février 2009 (alinéa III-e), les modifications finalement adoptées par le conseil municipal le 18 février dernier reprennent les dispositions du Code général des collectivités territoriales pour ce qui est de l'organisation des votes du conseil municipal, à savoir :

• « *Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsque il y a partage égal des voix, et sauf en cas de scrutin secret, la voix du président du conseil municipal est prépondérante.»* Dans le texte initial voté, il manquait la mention : « *et sauf en cas de scrutin secret* », ce qui conférait à cette disposition un caractère général qu'elle n'a pas.

• il est précisé « *qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame (...)»* et non plus, comme indiqué dans la version initiale, « *si le conseil municipal le souhaite à la majorité lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination* ». Les autres dispositions du règlement intérieur sont inchangées.

Quatre hectares de broussaille brûlent sous le Premier-Villard

Mardi 8 mars, vers 10 h 45, un feu a démarré dans les talus, au niveau de la table de pique-nique située sur la route départementale, au-dessus du 2^e virage en épingle à cheveux en montant aux Villards. Très vite, alertés par les fumées, les automobilistes et les habitants du hameau du Premier-Villard ont appelé les pompiers. Armand Cartier-Lange, Denis Jamin, avec le renfort de plus jeunes (parmi lesquels Adrien Maurino, James Martin-Fardon et un vacancier locataire d'un gîte touristique) ont ouvert la bouche à incendie située au bas du village et sont descendus, avec les tuyaux mais aussi munis de pelles et de râteaux, jusqu'à la lisière du feu, afin de le conscrire. Les habitants présents dans le hameau, conscients du danger, sont venus apporter leur aide dans l'attente des pompiers qui avaient fort à faire, ce jour-là, puisqu'un énorme incendie avait éclaté à Courchevel, mobilisant une partie des pompiers mauriennais.

Il a fallu 5 heures aux sapeurs de Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne et Aiguebelle, pour venir à bout du sinistre en l'attaquant depuis la route départementale et depuis le fond du Premier-Villard. L'origine du feu est indéterminée. *Le Dauphiné libéré*, rendant compte de l'événement, indiquait dans son article qu'au cours de l'après-midi du 8 mars la préfecture de la Savoie rappelait la réglementation sur l'écobuage et les précautions nécessaires à sa pratique. Mais compte-tenu de la localisation du départ du feu, il serait étonnant qu'il soit lié à l'écobuage, la zone n'étant plus exploitée par les éleveurs depuis des années. Les pompiers intervenant sur le sinistre ont d'ailleurs fortement souligné combien l'enrichissement accentuait le risque d'incendie par une période de forte sécheresse, comme en cet hiver sans neige et sans eau.

Cette nouvelle alerte au feu, non loin d'un secteur où 5 maisons ont été détruites en 2003, a ravivé de bien mauvais souvenirs chez les habitants, qui pointent du doigt l'urgence de mettre en place une protection véritable du hameau contre l'incendie avec notamment, le nettoyage du terrain sur un espace suffisant pour créer un véritable coupe-feu.

LA RÉCRÉ À PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVÊTEMENTS DE SOL
MORINI Alain
Tél. 04 79 56 22 56

SAINT-COLOMBAN**● SÉANCE DU
20 JANVIER 2011**

Absents : Catherine Girard, Sérgolène Coin (procuration à Patrick Martin-Fardon) et Norbert Combet (procuration à Maurice Bozon).

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2010 est approuvé sans modification.

Un seul point à l'ordre du jour : l'application du droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle cadastrée section C, numéro n° 334, au Chef-Lieu (ancien chalet forestier).

Le 17 décembre 2010, le

conseil municipal avait décidé de ne pas appliquer son DPU sur cette parcelle vendue par l'ONF. Cependant, depuis, le service de France Domaine a précisé qu'une partie de l'un des bâtiments est implantée sur le chemin rural des Roches à l'Eglise (chemin Pierre-Bozon). Pour rendre disponible cette parcelle, il faudrait déclasser cette portion de chemin rural. C'est pourquoi le conseil municipal revient sur sa décision du 17 décembre 2010 et décide (7 voix pour et 2 abstentions : P.-Y. Bonnivard et H. Tardy, Patrick Martin-Fardon ne prenant pas part au vote) d'appliquer son DPU sur cette parcelle (250 m²) et de prévoir au budget 2011 la somme de 16 000 euros pour cette acquisition.

Viviane Arioli (Lachenal ; parcelle située section F, n° 533 ; 185 m²), et entre Marc Martin-Garin et M. Chanteloup (Lachenal ; parcelle située section F, n° 536 ; 560 m²).

4 – Achat de terrains

• Le conseil municipal, en l'absence de certains éléments, notamment quant aux surfaces des parcelles impliquées, décide néanmoins de donner son accord pour acquérir les terrains situés à Saint-Colomban appartenant aux Consorts Martin-Cocher. Une expertise réalisée par le cabinet FCA évalue ce lot à 23 602 euros. Deux parcelles de ce lot sont situées au Martinan en zone constructible (parcelle D, n° 451, 489 m² pour 5 135 euros, et parcelle D, n° 1507, 468 m² pour 6 390 euros) et une parcelle est située en Bassonnette (section H, n° 1458, pour 2 210 euros).

• Le conseil municipal approuve l'acquisition du reliquat de la parcelle située section D, n° 1479 (282 m²), appartenant aux Consorts Martin-Cocher, au prix de 1,83 € le m², et accepte de déduire de ce prix d'acquisition les 476,75 € que doivent rembourser les Consorts Martin-Cocher suite à la double indemnité qu'ils ont encaissée par erreur suite à leur expropriation pour la construction de la station d'épuration.

• Le conseil municipal accepte de racheter la parcelle section H numéro 1385 (57 m²) aux Consorts François Tardy à Nantchenet, cette parcelle n'étant plus nécessaire à la création d'une voirie de liaison entre La Perrière et Nantchenet.

5 – Divers

Le conseil municipal : • décide d'adhérer (2011) à l'association Espace Belledonne (50 euros pour les communes de moins de 250 habitants) ; • accepte la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le syndicat départemental d'énergie de Savoie (SDES) pour des tra-

vaux d'enfouissement de réseaux secs à Nantchenet et La Pierre ;

- augmente de 3 % les tarifs de location du gîte le Sembuis (Lachenal) pour la saison d'hiver 2011-2012 et l'été 2012 ;
- alloue 120 euros à l'association Régul'Matous (Saint-Jean-de-Maurienne) ;
- renouvelle une autorisation d'emplacement à Eric Pommier (*La Récré à Piz*), à La Pierre, les mardis et jeudis, du 15 février au 10 mars et, au pont du Châtelet, les mercredis, du 6 juillet au 17 août 2011 ;
- accepte la demande de raccordement au réseau des eaux usées, formulée par Frédéric Martin-Garin (Châtelet) ;
- adresse au Sivom de La Chambre une demande de subvention faite par le comice agricole de Maurienne pour le rassemblement du 22 mai 2011 à Lanslevillard ;

• est informé d'une lettre de l'association des Villarins et des amis des Villards au sujet de la divagation des chiens, notamment des patous (un arrêté, qui avait été pris en 1996 pour l'interdire, sera affiché dans tous les hameaux), et des remerciements reçus pour les colis de Noël de la part de Mmes Renée Favre-Bonté, Colette Bouchet-Flochet, Ginette Paret, et MM. Julien Martin-Cocher et Maurice Bouchet-Flochet.

En fin de réunion, Sérgolène Coin demande que soit précisé dans le compte rendu de la réunion du 30 octobre 2010, au sujet de la servitude de passage à Valmaure, que Norbert Combet s'est abstenu, et pose la question : les coupes de bois actuellement effectuées ne sont-elles pas trop importantes ? Réponse de Maurice Bozon : voir avec la CCVG qui les réalise. Patrick Martin-Fardon intervient au sujet du rapport de sécurité avec la CCVG et les sapeurs-pompiers de Saint-Jean pour la salle des fêtes (en fin d'année 2010), et au sujet de la piste La Toussuire – Saint-Colomban (à voir avec le chef des pistes de La Toussuire : M. Fontana ; délégation à signer par le maire). Enfin, Pierre-Yves Bonnivard demande où en est la procédure judiciaire pour le Mollaret : cette procédure est suspendue car, dans la convention, les promoteurs ont jusqu'au mois d'avril 2011 pour terminer les travaux (*lire ci-contre*). Dans le public, Gilbert Pautasso intervient au sujet des pénalités (la commune a-t-elle emprunté pour les payer ? Réponse : non) et Jean-Jacques Tronel indique que le tour Arvan-Villards se déroulera le 14 juillet prochain avec départ et arrivée de Saint-Colomban.

**● SÉANCE DU
19 MARS 2011**

Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 mars 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.

Absentes : Catherine Girard et Sérgolène Coin (procuration à Maurice Bozon).

Le conseil approuve sans modification le compte rendu de la réunion du 11 février 2011.

1 – Comptes**administratifs 2010**

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs 2010 de la commune, des gîtes et du CCAS. Pour le budget général de la commune, ces comptes dégagent un excédent de 664 178 euros en fonctionnement et un déficit de 389 338 euros en investissement, ce qui réduit, au 1^{er} janvier 2011, l'excédent de cette section à 120 428 euros. Pour les gîtes, le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement de 21 895 euros et un excédent d'investissement de 20 087 euros, portant l'excédent cumulé de cette section à 72 123 euros. Pour le CCAS, l'excédent constaté au 1^{er} janvier 2011 est de 9 436 euros.

2 – Employés territoriaux

Le conseil municipal :

- décide, suite au départ de Lucie Antonacci, de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{re} classe, qu'elle occupait, et de créer un poste d'adjoint administratif 2^e classe, à pourvoir ;
- est favorable (8 voix pour, 1 voix contre : A.-K. Favre-Bonté, 1 abstention : N. Combet) à

l'avancement de Pascal Bozon au grade d'agent technique principal 1^{re} classe.

3 – Divers

Le conseil municipal :

- n'appliquera pas son droit de préemption urbain sur une transaction foncière entre les Consorts Favre-Bonté et Xavier Mugnier (à Lachal, section T), ni, finalement, sur le lot de terrains mis en vente par les Consorts Martin-Cocher (principalement au Martinan) qui intéresse Céline Rostaing-Troux et Benoît Ferroud ;
- est informé qu'une discussion est en cours entre la commune et la Satvac pour « passer » en investissement (sur le domaine skiable villarin) les pénalités dues à la Satvac ;
- désigne Maurice Bozon, Georges Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard (élus), et Jeannine Martin-Garin et Pascal Bozon (employés territoriaux), comme membres du groupe de travail chargé de mettre en place le plan communal de sauvegarde (un appel à candidatures sera lancé pour nommer des personnes « extérieures ») ;
- est informé que Pierre-Yves Bonnivard est membre suppléant de la commission départementale sur l'intercommunalité (*lire page 13*).

En fin de réunion Stéphan Pezzani demande quel est la situation administrative actuelle de l'ancien garage à dameuses (et qui prend en charge ses dépenses de fonctionnement), puis demande où en est la vente du bâtiment G à La Perrière. Sur ce dernier point une discussion s'engage avec Patrick Martin-Fardon.

■ BRÈVES

► **MUTATION.** A compter du 2 mai 2011, Lucie Antonacci, adjointe administrative 1^{re} classe à la mairie de Saint-Colomban, sera mutée, à sa demande, à la mairie de Sainte-Marie-de-Cuines où elle exercera les mêmes fonctions. En poste à la mairie de Saint-Colomban depuis le 6 février 2006 (à mi-temps) et depuis le 6 février 2007 (à temps complet), elle effectuera le 29 avril 2011 sa dernière journée à Saint-Colomban, où elle avait fait l'unanimité.

► **IMMOBILIER.** A l'automne 2010, devant son impuissance à relancer le dialogue avec les responsables du programme immobilier du Mollaret, le conseil municipal de Saint-Colomban s'était résolu à porter l'affaire en justice en demandant au tribunal de grande instance d'Albertville le respect de la convention signée le 13 mars 2009 qui prévoit, notamment, que les promoteurs immobiliers devront verser à la commune des pénalités de retard pour lits non construits au 1^{er} février 2010. Cette affaire devait être examinée le 16 novembre 2010. Audience repoussée en janvier 2011. Aujourd'hui, la plainte de Saint-Colomban est « arrêtée »... En effet, une lecture plus attentive de la convention du 13 mars 2009 a montré qu'un de ses articles stipulait que les promoteurs devaient commencer les travaux avant le 15 avril 2009 et avaient deux ans pour les terminer. Jusqu'au 15 avril 2011, on ne peut donc rien leur reprocher... Mais comme il est peu probable qu'à cette date les 415 lits prévus soient livrés, la municipalité va devoir très vite se déterminer sur la relance de cette plainte. (A noter que, contrairement à ce qui a pu être dit, ici ou là, si la commune a bien payé des pénalités au groupe « Maulin », en aucun cas ces versements ont été effectués à l'aide d'emprunts. Les pénalités sont des dépenses de fonctionnement et ne peuvent donc pas faire l'objet de la mise en place d'un crédit.) – (G. Pautasso.)

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE

EIFFAGE
TRAUVAY & PETITCLERC
STRUCTURE & PEINTURE

ZA du Pré de Paques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

**CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE**
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Ets ARLAUD
Station service ELAN - Automat 24h/24

ASSISTANCE et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions

Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

NAISSANCE

• Le 28 décembre 2010 à Grenoble, de **Constance**, fille de Richard **Tritto** et Véronique **Girard**, petite-fille de Charles (+) et Jeannine **Girard** (Martinan) et de Michel et Marie-jo **Tritto** (Frêne). Constance est l'arrière-petite-fille de Roger (+) et Marguerite (+) **Poncet** (Chef-Lieu), de Ernest (+) et Constance (+) **Girard** (Martinan), et de Jean-Baptiste (+) et Liliane (+) **Quézel-Ambrunaz** (Frêne).

DÉCÈS

- De M. Roger **Imbert**, le 19 novembre 2010 à Sausset-les-Pins (87 ans). Il était l'époux de Mme Andrée **Imbert** née **Bozon** (Le Prin).
- De Mme Marguerite **Favre-Tailaz** (Les Roches), le 11 décembre 2010 à Champs-sur-Drac (98 ans).
- De M. René **Bellot-Mauroz** (Valmaure), le 19 décembre 2010 à Nîmes (85 ans).

DISPARITION**Albert Genin, la passion de l'intérêt public**

Disparu le 5 février 2011 à l'âge de 63 ans, Albert Genin était, depuis les scrutins municipaux de mars 2008, vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon. Son décès a été brutal... Les Villarins n'ont peut-être pas eu le temps, hélas, de découvrir pleinement ce personnage chaleureux et passionné par l'intérêt public, généreux et rigoureux.

Adjoint de Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, Albert Genin avait en charge plus particulièrement, dans cette commune, les dossiers de l'eau et de l'assainissement, de la forêt, de l'environnement et du développement durable. Il avait finalisé le dossier de la chaufferie au bois de cette commune, mise en service en 2010.

Celui que ses amis décrivent comme « *quelqu'un capable de veiller une nuit entière sur un sujet pour présenter, le lendemain, un travail complet, précis et structuré en conseil municipal* », étonnait effectivement par la précision de ses interventions en conseil communautaire et par sa grande vigilance sur tout ce qui touchait à la marche des affaires publiques.

Enfant de Sainte-Marie-de-Cuines, il y était revenu « à temps plein » voilà quelques années, après une carrière professionnelle bien remplie au Crédit agricole de la Savoie. Président de

l'Union bouliste de Cuines de 1976 à 1996, il avait été membre des bureaux fédéral et régional, et médaillé, pour son activité, par la Fédération française de boules. Il avait reçu la médaille de bronze jeunesse et sports pour son travail en direction de la jeunesse, qui lui tenait particulièrement à cœur – à Sainte-Marie-de-Cuines, il s'impliquait aussi dans toutes les initiatives prises pour faciliter l'implication des jeunes dans la vie citoyenne... Avec lui, le comité bouliste de Cuines avait construit, depuis 1993, avec le club de boules de Chialamberto, en Italie, un jumelage fondé sur les relations historiques existant entre nos communes mauriennaises et ce gros bourg de montagne où certains Villarins ont une part de leurs origines familiales.

Comment parler d'Albert Genin sans évoquer, enfin, certains soirs d'été où l'écho de chants piémontais nous arrivait par delà le Glandon... Ils nous venaient du Toral, juste en face de notre hameau du Premier-Villard : depuis son chalet, Bébert et ses amis chantaient de beaux chants d'espoir et d'amitié, et leurs voix traversaient la vallée. Albert Genin, c'était aussi cette chaleur-là, un personnage « à la Ferrat », chanteur, joueur de boules, montagnard convivial, homme engagé.

Jacqueline Dupenloup

ELECTIONS CANTONALES (22 ET 27 MARS 2011)**CANTON DE LA CHAMBRE****Surprise : Jean-Louis Portaz, élu conseiller général !****► CANTON DE LA CHAMBRE****• 1^{er} tour (20 mars 2011)**

I., 5 917 ; V., 2 858 (48,30 %) ; A., 3 059 (51,70 %) ; B. et N., 51 ; E., 2 807.

Philippe Bost (sans étiquette) : 596 (21,23 %) ; Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, CNI) : 1 062 (37,83 %) ; Jérôme Dupraz (Front national) : 353 (12,58 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, Front de Gauche) : 796 (28,36 %).

• 2^e tour (27 mars 2011)

I., 5 917 ; V., 3 084 (52,12 %) ; A., 2 833 (47,88 %) ; B. et N., 142 ; E., 2 942.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, CNI) : 1 469 (50,07 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, Front de Gauche) : 1 473 (49,93 %).

► COMMUNE DE SAINT-ALBAN**• 1^{er} tour (20 mars 2011)**

I., 176 ; V., 112 (63,64 %) ; A., 64 (36,36 %) ; B. et N., 2 ; E., 110.

Philippe Bost (sans étiquette) : 8 (7,27 %) ; Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, CNI) : 41 (37,27 %) ; Jérôme Dupraz (Front national) : 13

(33,03 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, Front de Gauche) : 48 (43,64 %).

• 2^e tour (27 mars 2011)

I., 176 ; V., 125 (71,02 %) ; A., 51 (29,98 %) ; B. et N., 9 ; E., 116.

Daniel Dufreney (conseiller général sortant, CNI) : 61 (52,59 %) ; Jean-Louis Portaz (Front de Gauche) : 55 (47,41 %).

► COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN**• 1^{er} tour (20 mars 2011)**

I., 318 ; V., 111 (34,91 %) ; A., 207 (65,09 %) ; B. et N., 2 ; E., 109.

Philippe Bost (sans étiquette) : 12 (11,01 %) ; Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, CNI) : 43 (39,45 %) ; Jérôme Dupraz (Front national) : 18 (16,51 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, Front de Gauche) : 36 (33,03 %).

• 2^e tour (27 mars 2011)

I., 318 ; V., 123 (38,68 %) ; A., 195 (61,32 %) ; B. et N., 2 ; E., 121.

Daniel Dufreney (conseiller général sortant, CNI) : 75 (61,98 %) ; Jean-Louis Portaz (Front de Gauche) : 46 (38,02 %).

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0710 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITE DE REDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITE ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE**NUMÉRO 155
MARS 2011****PAGE 2 :**

• La saison hivernale : peu de neige et peu de monde.

PAGE 3 :

• L'enneigement artificiel.

• Maison du tourisme : budget 2011.

PAGE 4 :

• Pierre Montaz : un pionnier des remontées mécaniques.

PAGE 5 :

• Les étapes du développement touristique villarin.

PAGE 6 :

• La « solidarité » Arvan-Villards. • Les égarés du GPS.

PAGE 7 :

• Sports de combat : deux Villarins champions du monde.

PAGE 8 :

• AFP : assemblée générale.

PAGE 9 :

• Ecole : des craintes pour la deuxième classe.

• On écrit au *Petit Villarin*.

PAGES 10 et 11 :

• Petits récits des désordres ordinaires (II).

PAGES 12, 13, 14 et 15 :

• Comptes rendus des conseils.

PAGE 13 :

• Intercommunalité cantonale.

PAGE 14 :

• Saint-Alban : l'opposition s'exlique.

• Incendie sous le Premier-Villard.

PAGE 16 :

• Carnet. • Elections cantonales.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.